

# Contrat de partenariat 2014-2020

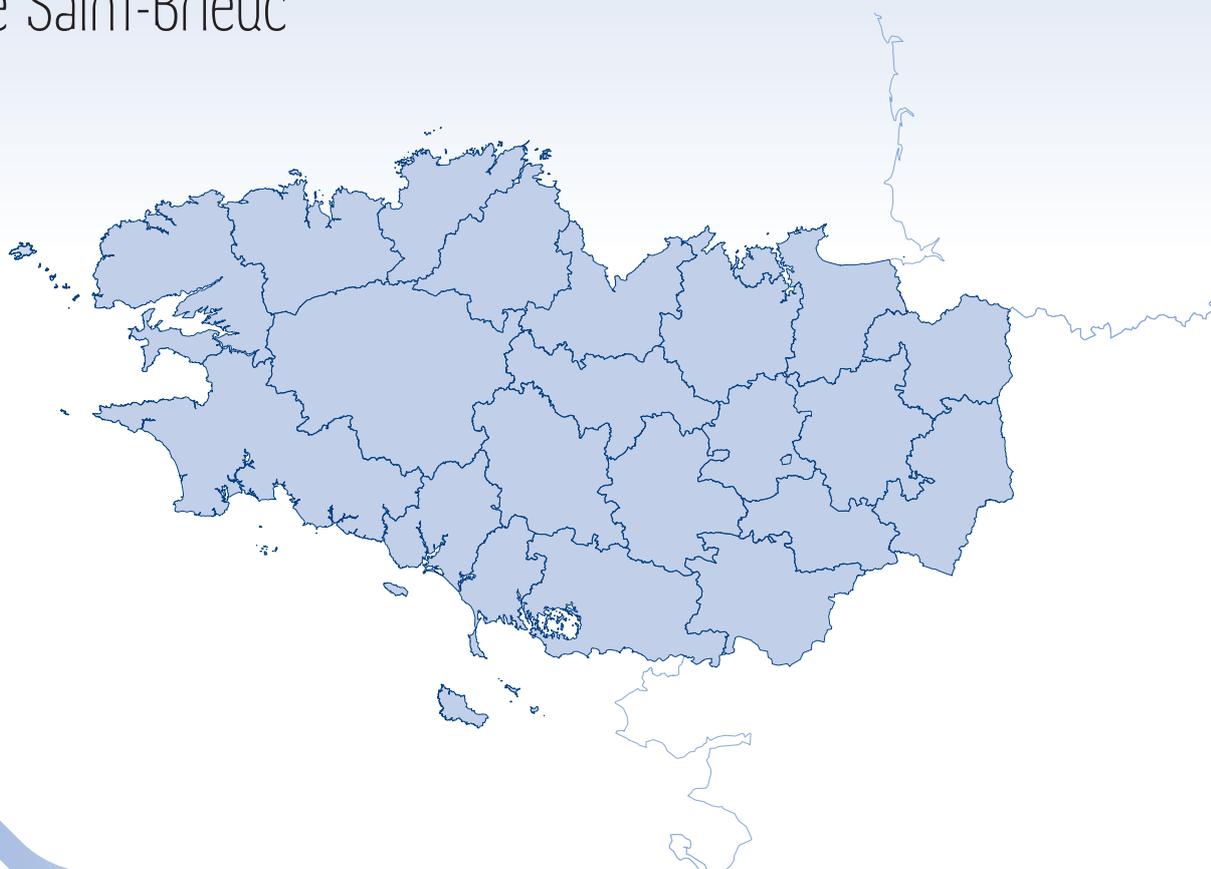


• TERRITOIRE •

/ Europe  
/ Région Bretagne  
/ Pays de Saint-Brieuc



Annexes



UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage  
en Bretagne

Avec les Fonds européens  
structurels et d'investissement



## Table des matières

Annexe I.Synthèse des crédits mobilisables pour le Contrat de partenariat.....	3
Annexe II.Les orientations prioritaires pour la Bretagne.....	5
1. Accompagner le développement économique et mieux anticiper les mutations.....	8
2. Exploiter et valoriser la vocation maritime de la Bretagne.....	10
3. Développer l'accessibilité .....	13
4. Préserver les ressources et accompagner la transition énergétique.....	16
5. Offrir des conditions de vie satisfaisantes aux bretonnes et aux bretons.....	21
Annexe III.La stratégie de développement du pays de Saint-Brieuc.....	25
Annexe IV.Grille de questionnements pour la qualité des projets et leur durabilité.....	39

# **Annexe I. Synthèse des crédits mobilisables pour le Contrat de partenariat**

Axes et priorités de développement du contrat de partenariat	Crédits régionaux 2014-2016	FEDER 	FEADER	FEAMP 
<b>Priorité de développement 1 :</b> <b>Transition énergétique, mobilités, ressources</b>	3 030 000 €			
<b>Priorité de développement 2 :</b> <b>L'économie durable du pays aujourd'hui et demain</b>	805 000 €			
<b>Axe "Rééquilibrage territorial" :</b> <b>Centres-bourgs, centres-villes, centres-villages</b>	1 313 322 €			
<b>Axe "Services essentiels à la population" :</b>	1 280 000 €			
<b>TOTAL</b>	6 428 322 €			

Les montants seront définis lors de la conclusion des conventions<sup>1</sup> pour le FEADER (Leader), le FEDER et le FEAMP.

---

<sup>1</sup> Sous réserve de la conclusion de ces conventions

# **Annexe II. Les orientations prioritaires pour la Bretagne**

Les Contrats de partenariat que la Région propose aux territoires de Bretagne par l'intermédiaire des Pays et de l'association des îles du Ponant reposent sur une double conviction : le développement de la Bretagne s'appuie sur tous les territoires qui la composent et la dynamique de la région toute entière impacte et entraîne les territoires. Il convient donc d'articuler développement régional et développement local.

La politique territoriale régionale articule ces deux approches. Elle doit notamment permettre aux territoires d'amplifier et de prolonger les actions mises en œuvre par la Région via ses politiques mais également responsabiliser et mobiliser chacun au service d'un projet commun de développement.

L'articulation est nécessaire entre les différentes partitions que sont les politiques de l'Union Européenne, les politiques nationales, régionales, départementales, celles des collectivités locales regroupées, en Bretagne, en 21 Pays ou en association des îles.

Au sein de chaque Pays, l'enjeu est également de faire travailler ensemble les élus et les acteurs socioprofessionnels, les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) à fiscalité propre entre eux, les EPCI et les communes qu'ils fédèrent...

La Bretagne ayant la chance d'être intégralement maillée en pays et avec une association regroupant les îles, il s'agit donc de les accompagner dans les actions qu'ils mettent en œuvre et qui permettent de répondre à la fois à des enjeux locaux et régionaux.

Au moyen des orientations qu'elle traduit en politiques publiques, la Région développe au quotidien des actions qui concourent au développement régional, au développement des territoires, et prépare l'avenir.

Ces orientations régionales formalisées dans le cadre des schémas stratégiques dont elle a la responsabilité sont diverses mais peuvent être regroupées autour de cinq orientations prioritaires :

- 1. Accompagner le développement économique et mieux anticiper les mutations ;**
- 2. Exploiter et valoriser la vocation maritime de la Bretagne ;**
- 3. Développer l'accessibilité (mobilités des populations, des marchandises mais aussi de l'information et des services par les infrastructures et les usages numériques) ;**
- 4. Préserver les ressources et accompagner la transition énergétique ;**
- 5. Offrir des conditions de vie satisfaisantes aux bretonnes et aux bretons.**

Ce sont donc autour de ces cinq orientations que la Région a invité les Pays et l'Association des îles du Ponant (AIP) à proposer des projets cohérents avec leurs enjeux de développement territorial.

A ces cinq orientations s'ajoute un thème transversal primordial pour la Région : la **jeunesse**.

En effet, en adoptant une charte d'engagement en faveur de la jeunesse, la Région Bretagne a décidé d'actionner l'ensemble des leviers de l'action publique régionale permettant de répondre à deux principaux enjeux : d'une part, la nécessité de s'attaquer aux multiples difficultés qui pénalisent les jeunes dans la construction de leur parcours, contribuent à l'accroissement des inégalités entre les jeunes et avec les autres générations ; d'autre part, l'importance de reconnaître et valoriser la place des jeunes dans la société. Convaincue que la réussite d'une politique publique en faveur de la jeunesse repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs, la Région Bretagne a fait du partenariat et de la concertation une méthode de travail centrale dans la mise en œuvre de la charte. C'est la méthode qu'elle met en œuvre avec le Conseil régional des jeunes. C'est aussi la raison pour laquelle un travail étroit avec les Pays et l'AIP, s'inscrit dans cette logique. Des premières coopérations ont pu être initiées avec les Conseils de développement au sujet de la place des jeunes sur les territoires et d'une meilleure compréhension des besoins et attentes des jeunes. D'autres réflexions seront à mener avec les territoires sur l'accompagnement des jeunes dans la réalisation de leurs projets, qu'ils soient économiques, culturels, sportifs... sur la capacité des dispositifs publics à toucher l'ensemble des jeunes quelle que soit leur origine sociale ou géographique, sur les outils à développer pour renforcer l'engagement des jeunes sur les territoires. Ces perspectives seront à articuler avec les différentes problématiques identifiées localement et à travailler en fonction des réalités territoriales.

Dans le cadre du présent document, la Région a souhaité rappeler les orientations prioritaires pour la Bretagne et sur lesquelles elle invite les Pays et les îles, à se mobiliser et à contribuer par la mise en œuvre de leurs stratégies en actions concrètes. En effet, chacun peut contribuer à ces orientations, mais chacun y contribuera de manière différente, adaptée à ses problématiques de territoires, aux acteurs qui y vivent...

Ainsi, la Région a cherché, en déclinant ces orientations à suggérer ce qui, selon elle, mériterait d'être mis en œuvre de manière la plus adaptée possible aux problématiques du territoire ; ce qui constitue une piste d'action privilégiée à l'échelle des pays...

Ainsi, afin de bâtir les contrats de partenariat, la Région souhaite que chaque Pays et l'Association des Îles du Ponant, puissent inscrire les priorités d'intervention qu'ils proposeront dans le cadre de ces orientations régionales prioritaires.

# 1. Accompagner le développement économique et mieux anticiper les mutations

La Bretagne connaît de nombreuses et profondes mutations économiques qu'il convient d'anticiper et d'accompagner afin de renforcer ou de renouveler les systèmes économiques locaux et les filières.

C'est l'objet de la stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adoptée en décembre 2013 par le Conseil régional. Elle définit une ambition partagée autour de la « Glaz économie » qui combine tous les atouts bretons en vert, bleu et gris, pour créer des activités économiques porteuses d'emploi. Elle s'inscrit à la fois dans les enjeux de l'immédiat, la nécessité d'accompagner les acteurs dans leurs projets, en particulier dans les difficultés présentes, et dans des perspectives de moyen terme, celles du nécessaire renouvellement, de l'obligation d'agilité, d'adaptation et de mutation.

La SRDEII se décline dans le plan Agricole et Agro-Alimentaire Breton acté dans le Pacte d'Avenir pour la Bretagne mais également dans le Schéma régional pour le tourisme.

La « Glaz Economie » se construit dans tous les territoires, et par tous les acteurs qui y contribuent de manière complémentaire en valorisant leurs atouts propres.

Ainsi, il s'agit ensemble de soutenir les filières bretonnes d'excellence et de croissance en œuvrant pour :

- le **développement d'une alimentation saine et durable**. Pour cela, il convient de favoriser le développement d'une agriculture performante d'un point de vue économique et écologique, valoriser les nouveaux modèles agricoles (agriculture biologique, agriculture durable, agriculture de conservation, agriculture à haute valeur environnementale...), participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement, protéger les exploitations agricoles de la pression foncière, soutenir les industries agro-alimentaires dans leurs mutations, développer le savoir-faire breton en matière de sécurité alimentaire et l'usine agro-alimentaire du futur
- le **rayonnement des filières navales et nautiques** en la consolidant, en développant les parts de marché et en ouvrant les entreprises de course au large à de nouveaux marchés
- le **développement de la société numérique** en faisant de la Bretagne une « smart Région » où se définit, s'invente et se déploie la société numérique de demain. Il s'agit de développer encore davantage l'excellence bretonne en la matière à l'échelle nationale, européenne et internationale
- la conception, la production, la démonstration et l'utilisation de **véhicules et de services de mobilités durables**
- faire de la Bretagne la base industrielle et technologique européenne de **défense et de sécurité**
- développer une **offre touristique lisible, attractive et compétitive**, en passant de la notoriété acquise à l'attractivité réelle, en développant la compétitivité de l'offre touristique bretonne (positionnement, qualité, prix) et en développant la lisibilité de l'offre et de services touristiques, notamment en la basant sur les destinations touristiques. Il convient également de développer une activité touristique des 4 saisons avec une complémentarité entre Bretagne littorale et Bretagne intérieure et d'accroître et de mettre en valeur des activités autour des canaux et voies d'eau
- développer la nouvelle filière des **énergies marines renouvelables** (par des projets structurants permettant de développer une offre industrielle créatrice d'emplois et source de développement et de valorisation des infrastructures portuaires bretonnes au service de la filière)
- développer à grande échelle la **rénovation énergétique, la construction écologique**. Pour ce faire, il conviendra d'accompagner la filière du bâtiment en Bretagne, en cohérence avec le Plan Bâtiment durable, dans une perspective d'économie circulaire à long terme et en accompagnant cette ambition par une commande publique exemplaire qui préserve et valorise les ressources des territoires (matériaux biosourcés)
- l'essor des **éco-activités** en accompagnant le développement du marché de la transition énergétique, la convergence des technologies de l'analyse-mesure-contrôle, la structuration de la filière du génie écologique et de la valorisation de la biomasse. Ainsi, chacun peut notamment anticiper la dégradation des ressources, en développant une économie circulaire ; initier de nouvelles filières économiques locales en explorant les nouveaux gisements de matières premières que recèle

chaque territoire

- la diffusion des **biotechnologies** (marines, agro-biotechnologies...) dans tous les domaines de l'innovation et à destination de tous les marchés
- parvenir à une gestion intégrée de la **santé et du bien-être** (prédiction, personnalisation des traitements, participation des patients) et contribuer à la structuration d'un pôle santé en Bretagne autour d'une approche connectant les dynamiques biotech, agro, TIC et santé animale.

Dans tous ces secteurs, il convient de s'appuyer sur différents domaines d'innovation porteurs de développement : les innovations sociales et citoyennes, la chaîne alimentaire durable, les activités maritimes, les technologies numériques, la santé et le bien-être, l'observation et l'ingénierie écologique et énergétique, ainsi que les technologies de pointe.

Il convient également de **s'appuyer sur les compétences** des bretonnes et des bretons. Pour ce faire, les acteurs territoriaux peuvent agir pour enrayer la précarisation de l'emploi, développer l'offre de formation professionnelle en milieu rural, favoriser l'accès individuel à la qualification reconnue par une certification, accompagner les salariés en licenciement économique, résoudre des inadéquations emploi-formation en développant les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriale (GPECT), aborder la problématique de la transmission des entreprises entre générations, répondre aux problématiques soulevées par la saisonnalité de certains emplois et favoriser l'expérimentation sur cette thématique.

À l'initiative de la Région, grâce à un partenariat avec 5 réseaux régionaux (Pôle emploi, Rectorat (pour le réseau des CIO), Fongecif Bretagne, Association régionale des Missions locales, Centre régional information jeunesse) et un engagement des structures locales de l'Accueil, l'Information, l'Orientation et l'Accompagnement (représentants locaux des réseaux régionaux, Points Accueil Emploi, Points Information Jeunesse, Cap emploi, Centres d'Information sur les Droits des Femmes...), les Maisons de la Formation Professionnelle ont été déployées dans les pays bretons. Elles préfigurent notamment la mise en œuvre du Service public régional d'orientation. Outre la mise en réseau des structures locales, afin de délivrer un service d'information homogène sur la formation professionnelle à l'ensemble des publics, les MFP doivent appréhender au mieux les besoins en compétences des territoires. Elles agissent au sein d'une instance de concertation regroupant les différents acteurs de l'emploi et de la formation (État, collectivités locales, partenaires sociaux...) et se doivent ainsi d'analyser les enjeux emploi formation des territoires pour apporter une réponse adaptée concourant ainsi à une gestion territoriale optimisée des emplois et des compétences.

Dans une acception plus large, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences implique fortement aussi la formation supérieure sous toutes ses formes. Elle est essentielle, en lien avec le développement économique, pour préparer les compétences qui seront nécessaires, demain, pour adapter les savoir-faire. Les territoires ont tous une place à jouer en ces domaines, notamment en termes de structuration d'un écosystème propice au développement de compétences nouvelles par la mise en réseau et en synergie des acteurs de l'enseignement, des plate-formes techniques, des organismes d'innovation, et enfin des entreprises dont les savoir-faire peuvent être spécifique à tel ou tel espace.

Il appartient à chaque territoire de développer les conditions favorables au développement d'une économie de proximité, au développement de l'entrepreneuriat, d'identifier les niches, les pépites qu'il porte, et de les accompagner dans leur essor. Cet accompagnement concerne toutes les activités et tous les acteurs (TPE, PME, commerces, artisanat, économie sociale et solidaire, activités culturelles et sociales).

L'économie dans les territoires ne se limite pas à proposer du foncier économique, qu'il soit en zone d'activités ou non. Toutefois, cette nouvelle offre foncière peut être utile. Il convient alors, en lien avec la démarche partenariale Bretagne Qualiparc, de réfléchir à la densification des zones, leur requalification, mais également au maintien ou au retour des activités économiques dans les centres urbanisés et non les périphéries.

La question économique doit faire l'objet d'une mobilisation collective de tous les acteurs dans les pays pour anticiper, innover, soutenir les entrepreneurs sociaux ou économiques.

## 2. Exploiter et valoriser la vocation maritime de la Bretagne

Première région maritime de France, la Bretagne entretient une relation privilégiée avec la mer. Plus de 95% de la population bretonne se situe à moins de 60 km de la mer et la majorité des agglomérations bretonnes, des bassins de vie et du tissu économique, se situent sur la frange littorale. Proportionnellement à cette interaction forte entre les territoires terrestres et la mer, les pressions pesant sur la zone côtière se sont accentuées ces dernières années (pollution, urbanisation ou exploitation accrue des ressources). Outre l'érosion de la biodiversité de la zone côtière, l'augmentation de ces pressions a amplifié les compétitions entre les usages pour l'utilisation des ressources et des espaces maritimes et côtiers. En réponse à ces pressions et à la prise de conscience générale des enjeux de gestion de cette zone, des politiques en faveur de la gestion durable des espaces et des ressources ont été développées. Dites « de gestion intégrée de la zone côtière », ces politiques promeuvent une gestion des activités et des usages ne mettant pas en péril le potentiel social et économique des écosystèmes marins et côtiers. Elles invitent à faire évoluer les dispositifs existants pour qu'ils soient mieux à même d'appréhender la complexité des situations et des enjeux poursuivis, ainsi que l'interconnexion entre les activités et entre les acteurs.

Ce constat a amené la Région à adopter en 2007 la charte des espaces côtiers bretons. Celle-ci définit un projet d'avenir pour la zone côtière bretonne et identifie 7 grands enjeux sur lesquels chacun peut, à son niveau, intervenir pour qu'elle reste à la fois un lieu de vie et de loisirs, un lieu de travail et un lieu au patrimoine préservé.

### **Valoriser pleinement les atouts maritimes de la Bretagne en développant une économie diversifiée et ancrée dans l'innovation et le développement durable**

Il s'agit de parvenir à un équilibre entre les activités maritimes, portuaires et côtières déjà existantes, le développement du tourisme et du nautisme, et le développement des nouvelles économies maritimes que sont par exemple les énergies marines renouvelables et les biotechnologies marines. Pour cela, quelques thématiques peuvent être activées :

- Sensibiliser et former aux métiers de la mer, améliorer leur interconnaissance pour une meilleure gestion des espaces littoraux
- Développer, par une approche intégrée, les activités économiques liées à la mer : exploitation des énergies marines renouvelables bretonnes, pêche et aquaculture, construction et réparation navale, filières innovantes se développant à partir des matériaux de la mer, courses au large, nautisme, tourisme, « économie circulaire des produits de la mer »
- Moderniser les ports et conserver des réserves foncières pour leur vocation industrielle, améliorer la « mise en durabilité » de tous les ports et intégrer ces espaces portuaires aux stratégies territoriales
- Intégrer et valoriser le transport maritime (des personnes et des marchandises) dans une chaîne de déplacement multimodale.

### **Maîtriser l'urbanisation et favoriser la diversité sociale sur le littoral**

Le littoral breton a connu un essor démographique important ces dernières années, avec les conséquences que l'on connaît en termes d'urbanisation et de pression foncière. Les réponses à apporter doivent permettre une meilleure maîtrise de l'urbanisation, de l'artificialisation et la pression foncière en frange littorale, tout en favorisant l'accès à tous au littoral. Ainsi, il convient d'agir pour :

- Améliorer l'offre de logements sociaux sur les territoires littoraux en tension (y compris l'accueil du public jeune et saisonnier)
- Anticiper les conflits d'usage des espaces littoraux (usages résidentiel, économique, touristique, patrimonial)
- Maîtriser l'urbanisation et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation, d'architecture et de circulation sur le littoral.

## **Préserver le patrimoine naturel et maintenir le potentiel écologique des espaces côtiers bretons**

Sans un patrimoine naturel (espèces et espaces naturels, paysages) riche et préservé, on ne peut espérer développer des activités viables et offrir aux populations les services nécessaires à leur bien-être. Sa préservation constitue donc un préalable indispensable au développement d'activités et à l'accueil des populations.

## **Restaurer la qualité des masses d'eau côtières et réduire les pollutions sur le littoral**

Les masses d'eau côtières fondamentales du point de vue écologique, économique et fonctionnel continuent à se dégrader en Bretagne. 90% des pollutions des eaux côtières sont issues des activités humaines terrestres. Les 10% restants viennent de la mer et plus précisément du transport maritime et de la plaisance. Ces pollutions mettent en péril la biodiversité marine et côtière, les activités dépendant de la mer et la qualité de nos zones côtières. Elles dégradent également la qualité de vie des habitants et l'image de la Bretagne.

## **Préserver et valoriser le patrimoine culturel maritime**

Dans ce patrimoine, l'un des plus riches d'Europe, il convient de distinguer les biens matériels que sont notamment les fortifications, les constructions portuaires, les phares, les navires anciens ou encore des éléments bâtis moins prestigieux, des biens immatériels tels que les écrits, les savoir-faire et plus généralement la vie et les usages des gens de mer. Sur tous ces aspects, chacun doit pouvoir :

- Préserver et transmettre le patrimoine bâti littoral pour valoriser l'image de la façade maritime bretonne
- Accompagner les démarches d'héritages littoraux en s'appuyant sur les campagnes d'inventaire patrimonial menées par la Région
- Accompagner les démarches de conservation et de réutilisation du bâti littoral à des fins de développement.

## **Anticiper et s'adapter aux effets du changement climatique sur la zone côtière**

Compte tenu de la présence sur le littoral d'une grande partie de la population bretonne, d'équipements essentiels pour l'économie régionale (la plupart des zones économiques se situent sur le littoral, ainsi que les principaux pôles urbains), et d'un patrimoine culturel d'une grande richesse, les conséquences du changement climatique et d'une élévation du niveau de la mer risquent d'être importantes pour notre société.

## **Préserver le potentiel social, écologique et économique des îles bretonnes**

Les îles sont sans doute parmi les sites les plus exceptionnels de la zone côtière bretonne. Les îles cumulent et concentrent l'ensemble des problèmes et des enjeux que l'on retrouve sur le littoral. Le vieillissement de la population, l'essor des résidences secondaires, la pression immobilière, la difficulté de maintenir des jeunes actifs sur les îles, le développement économique essentiellement basé sur le tourisme et la surfréquentation des îles, sont sans doute les plus importants. Il convient donc d'agir pour :

- Mettre en œuvre une stratégie de développement durable des îles bretonnes
- Aider à / travailler pour la compatibilité entre le développement économique et la préservation du littoral insulaire.

La définition et la mise en œuvre d'un projet de développement durable de la zone côtière en Bretagne implique de **nouvelles formes de gouvernance**. Si ce projet collectif est coordonné par la Conférence régionale de la Mer et du Littoral, sa mise en œuvre ne se concrétisera qu'à l'échelle locale, par la création d'instances de concertation dans les territoires.

Afin d'accompagner les structures publiques dans l'élaboration de lieux d'expression, de débats et de décisions pour répondre aux enjeux de gestion durable de la mer et du littoral, la Région Bretagne, en collaboration avec l'État dans le cadre du contrat de projets État/Région 2007-2013, a lancé en 2011 un appel à projets « gestion intégrée de la zone côtière », qu'elle a reconduit seule en 2012 et 2013. Aujourd'hui,

l'ensemble du littoral breton est couvert par une démarche de gestion intégrée de la zone côtière, constituant un réseau de territoires unique à l'échelle nationale.

Cet appel à projets a permis d'impulser de nouvelles formes de travail collectif et de prise en compte des enjeux maritimes à l'échelle locale. La dynamique est amorcée et les différentes actions engagées représentent une richesse et une diversité d'expérimentations qu'il est nécessaire de faire progresser, notamment en poursuivant les efforts sur :

- les dispositifs de gouvernance à développer à l'échelle des territoires pour renforcer le portage politique des enjeux maritimes, améliorer l'implication des acteurs locaux et mieux prendre en compte les enjeux maritimes dans les outils d'aménagement du territoire et de gestion des ressources existants ;
- la mise en œuvre progressive, à l'échelle de chaque territoire, de l'ensemble des chantiers-phares de la charte des espaces côtiers ;
- l'élaboration d'une stratégie maritime, à l'échelle de chaque territoire, pour caractériser la composante maritime des territoires, identifier les enjeux de politique maritime intégrée et définir les chantiers et leur programmation dans le cadre des contrats de partenariat territoriaux ;
- la base du réseau de démarches de gestion intégrée de la zone côtière, aujourd'hui effectif, et des expériences engagées. Ainsi, les Pays ont un rôle considérable à jouer dans cette mobilisation. Les questions maritimes sont par nature à la croisée des questions environnementales, économiques, foncières, sociales. Cette complexité nécessite des interventions plurielles et coordonnées.

La volonté de la Région de territorialiser une partie des fonds européens dont elle assurera en partie la gestion ou, dans certains cas, la mise en œuvre, facilitera l'articulation des questions littorales et maritimes avec les problématiques d'aménagement et de préservation des territoires bretons. Sur la base des démarches de gestion intégrée de la zone côtière engagées, les Pays constituent un maillon important pour aller plus loin dans la prise en compte et l'intégration dans les politiques publiques portées par les collectivités territoriales, concernant les questions littorales et maritimes.

### 3. Développer l'accessibilité

« A l'heure de la mondialisation des échanges, l'accessibilité de la Bretagne constitue un enjeu essentiel de compétitivité » (extrait du Schéma régional multimodal des déplacements et des transports – 2008). Intermodalité – Mobilité durable – Bretagne Grande Vitesse – Développement et soutien des pôles d'équilibre – Développement portuaire, mais également accessibilité numérique par le Projet Bretagne Très Haut Débit et le développement des usages numériques, constituent les priorités régionales pour le développement de l'accessibilité de la Bretagne.

Pour les populations actives, la capacité à se rendre mobile tant sur le plan résidentiel que professionnel s'avère déterminante dans un climat général où l'emploi et l'activité sont en crise. De l'autre côté, territoires et entreprises sont dans l'impérieuse nécessité de pouvoir capter et gérer au mieux les flux, qu'ils soient démographiques, numériques, marchands ou financiers.

Le schéma régional climat, air, énergie (SRCAE) de Bretagne a mis en exergue plusieurs enjeux pour les transports. D'abord, la périphéricité explique la dépendance aux énergies fossiles des transports bretons. Ensuite, deuxième secteur d'activité en Bretagne pour les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, les transports sont un levier significatif pour lutter contre le changement climatique. Enfin, des opportunités s'offrent pour soutenir le développement d'une mobilité décarbonée. Ainsi, pour les transports, le SRCAE a fixé des objectifs à 2020 par rapport à 2005 qui permettent d'engager le secteur dans la transition bretonne bas-carbone. Les transports de personnes devront réduire leurs consommations énergétiques de 26% et leurs émissions de gaz à effet de serre de 28%. Les transports de marchandises devront réduire de 16% leurs consommations énergétiques et leurs émissions de gaz à effet de serre.

L'accessibilité concerne tous les territoires de Bretagne, les pays, les îles... chacun, avec sa compétence, peut contribuer à développer l'accessibilité de son territoire.

Plusieurs enjeux sont posés.

#### **Accompagner les besoins de mobilités des populations**

Au cœur de la stratégie bretonne de désenclavement, on retrouve à la fois les très grands projets structurants en matière de raccordement et d'accessibilité, comme la RN164 ou Bretagne à Grande Vitesse, et de multiples projets liés aux déplacements du quotidien.

Les modes de déplacements des populations sont divers. L'un des enjeux porte précisément sur l'articulation de ces derniers, leur complémentarité.

Si la modernisation du réseau routier structurant reste d'actualité, l'enjeu est également de développer et de promouvoir les transports décarbonés et/ou alternatifs à la route, ainsi que toutes modalités innovantes de transports (auto-partage, services de mobilités innovants etc...). A ce titre, le développement des véhicules électriques est une piste d'action qui nécessite un maillage du territoire régional en bornes de recharge. Les Pays semblent être une bonne échelle de réflexion pour développer des plans relatifs à l'usage du véhicule électrique, dans le cadre d'un programme régional.

Le transport ferroviaire est un enjeu majeur qui réside notamment dans la diffusion de la grande vitesse partout en Bretagne. En œuvrant pour la ligne à grande vitesse Bretagne Pays de la Loire et le prolongement de ses effets par le projet LNOBPL (Ligne Nouvelle Ouest Bretagne Pays de la Loire (Rennes/Brest-Quimper-Nantes)), la Région s'attache à ce que la Bretagne soit connectée aux grands réseaux de mobilité et que tous les territoires puissent en bénéficier. En gérant le réseau des Transports Express Régionaux (TER), la Région offre un service de transport aux bretonnes et aux bretons pour leurs déplacements occasionnels et quotidiens.

Certains EPCI, notamment urbains, proposent également des services de transports collectifs. Mais tous les territoires ne sont pas pourvus d'un tel service alors qu'ils pourraient répondre à une réelle attente. Dans certains territoires, le développement de transports collectifs complémentaires aux transports « armature » revêt un fort intérêt.

Le développement des modes de déplacements doux (véloroutes, voies vertes...) est également à promouvoir dans les Pays et les îles.

Ainsi, il convient de développer l'intermodalité en identifiant et valorisant les lieux d'interconnexions pour toutes les populations et en développant la création de pôles d'échanges multimodaux qui, pour certains, permettront de bénéficier plus amplement du projet de ligne à grande vitesse.

A côté du développement d'infrastructures, l'amélioration de la mobilité des populations passe aussi par une amélioration des services. Ainsi, l'amélioration de l'information délivrée localement sur les transports et les parcours envisageables, à l'image de Breizhgo, y concourt.

Derrière cette question des mobilités, des déplacements, des transports, les questions des usages, de la multimodalité sont centrales. Elles incitent (obligent) à de nouvelles approches multipartenariales, décloisonnées et intégrées. De nouveaux processus et outils sont à expérimenter. Les Pays, au-delà de l'indispensable soutien à la diffusion de la grande vitesse sur tout le territoire breton, pourraient utilement contribuer à penser les transports et leurs usages. S'il est naturel de mettre en œuvre des plans de déplacements urbains, de plus en plus de déplacements sont interurbains.

### **Agir pour la logistique régionale**

Les questions de transports et logistiques sont cruciales. Du fait de la situation périphérique et de la forme péninsulaire de notre région, sa performance économique et environnementale dépend fortement de son organisation en matière logistique.

Plus qu'un défi à relever, l'amélioration du fret et l'optimisation de la logistique sont une responsabilité, mais une responsabilité partagée. Bien que n'en ayant pas explicitement la compétence, la Région se doit aujourd'hui de prendre part de manière encore plus active à ces grands défis. Telle est l'ambition du Plan régional d'actions logistiques qui a été élaboré dans un processus de co-construction avec les acteurs économiques bretons, qu'il s'agisse des entreprises de production (toutes filières confondues avec un poids prépondérant de la filière IAA), des entreprises de transport (tous modes), des gestionnaires d'équipements ou de réseau, des fédérations, CCI, ou des acteurs de la formation.

Les enjeux sont multiples : soutenir le développement de nouvelles offres de transport multimodales, accompagner la transformation de la chaîne logistique des entreprises, structurer la logistique sur le territoire, maîtriser les flux, organiser les trajets et développer le report modal vers des modes décarbonés, développer le fret non routier, optimiser la gestion durable et diffuser l'innovation technologique au sein des entreprises de transports des marchandises et, enfin, développer les services numériques (plate-formes électroniques de mutualisation des données).

Dans les Pays, des réponses à ces enjeux peuvent être apportées. Pour être efficaces, elles devront l'être en cohérence avec les initiatives développées en région et dans les territoires voisins. Le transport de marchandises est une activité qu'il convient d'appréhender à une échelle pertinente et qui dépasse la seule échelle locale mais tend davantage vers l'échelle régionale.

### **Agir pour l'accessibilité et le développement numérique**

Le numérique constitue une chance pour dépasser le caractère périphérique et péninsulaire de la Bretagne en effaçant les distances. L'accessibilité de la région ne passe plus uniquement par le déploiement de réseaux d'infrastructures physiques de transport, mais aussi par l'accès à des réseaux Très Haut Débit, permettant à chacun sur le territoire de se connecter au reste du monde.

La révolution numérique offre des opportunités majeures de développement et de compétitivité en raison de la présence en Bretagne d'une filière TIC forte et dynamique. Le Conseil régional a d'ailleurs fait de la croissance numérique une condition de sa stratégie régionale d'innovation, votée en décembre 2013 sous la terminologie « Digital Growth ».

Le développement des infrastructures et des usages numériques vont de paire. En Bretagne, les collectivités se sont réunies pour apporter le Très Haut Débit sur tous les territoires mais l'enjeu est également, en parallèle, de développer les usages numériques (e-tourisme, télétravail, billetterie, e-santé...). Le numérique est un facteur d'innovation économique et sociale indispensable à l'attractivité du territoire et à la qualité de vie des bretonnes et des bretons. Il favorise la diffusion de contenus dans toute leur diversité et le développement de nouveaux services. Ainsi, les conditions d'accès à la connaissance, à la santé, aux loisirs, aux transports, à la citoyenneté ou au lien social sont fortement modifiées par les nouvelles technologies.

Parce que tous les territoires ne présentent pas les mêmes intérêts pour les opérateurs privés dans le déploiement des **infrastructures très haut débit**, les collectivités bretonnes se mobilisent pour que chaque territoire soit desservi par le très haut débit. Dès 2011, la Bretagne, dans une dynamique partenariale forte, a fait du raccordement au très haut débit l'enjeu majeur de son développement, se fixant comme objectif de permettre l'accès au très haut débit pour tous en 2025 et à la fibre optique pour tous en 2030. La structuration de cette dynamique régionale est stabilisée et garantit la mise en œuvre optimale du

déploiement. La responsabilité de la gouvernance et de la coordination de la mise en œuvre du projet a été confiée au Syndicat Mixte Megalis Bretagne qui regroupe la Région, les Départements, les agglomérations et les communautés de communes.

La stratégie de déploiement en Bretagne repose sur :

- l' « équilibre » en ciblant les villes moyennes qui forment l'armature urbaine bretonne, susceptible d'être déséquilibrée par les déploiements des opérateurs privés principalement sur les plus grandes agglomérations
- la « cohésion » concernant les zones où les débits sont aujourd'hui insuffisants afin de ne pas creuser de fractures numériques entre les territoires
- l'« économie, la connaissance et les services » ciblant les entreprises et les services publics.

Les Pays, avec les EPCI qui les composent, ont un rôle majeur pour assurer la réussite de ce projet régional. Ils pourront, en cohérence avec le projet régional, faciliter la desserte de leurs territoires en anticipant les besoins d'informations techniques (cartographie des fourreaux publics, caractérisation du bâti...) et anticiper cette arrivée du très haut débit par l'intégration de la thématique télécoms dans les documents d'urbanisme (règlement de voirie, réserve foncière pour les locaux techniques, densification de l'habitat...). La mutualisation, à l'échelle des Pays, de l'accompagnement des communes et des EPCI sur le sujet du THD et des usages et services numériques, en relais de l'action régionale, peut également faciliter l'aménagement numérique des territoires.

Si le développement des infrastructures numériques constitue un enjeu majeur au niveau régional, celui-ci est intimement lié à la question des usages. Ainsi, le **développement des usages du numérique** entraînera dans les prochaines années une croissance des besoins en débit et en stockage, concernant à la fois les foyers, les entreprises, mais aussi les établissements de santé et d'éducation, etc.

Les usages numériques renvoient à plusieurs enjeux : un enjeu économique et industriel, un enjeu social et sociétal, un enjeu territorial.

L'accès des territoires et des populations qui y vivent, aux usages numériques ne se développera, avec le très haut débit, que si, en parallèle, les Espaces Publics Numériques (EPN) se développent, proposent et étendent leurs offres de services numériques innovants, comme le montrent les points d'accès à la téléformation (p@t). L'accès public au numérique se développe également par l'émergence et le déploiement de différents « tiers lieux » concourant au développement des usages numériques : cantines, Fablab, espaces de co-working et de télétravail, associations d'éducation populaire (maisons pour tous, patronages laïcs, centres sociaux,...). La Région œuvre à l'accompagnement de la mise en réseau et en cohérence de l'ensemble de ces acteurs, afin d'optimiser et rationaliser leurs actions et leur impact sur le territoire breton. Les Pays ont également un rôle à jouer en la matière. Il convient, également de généraliser la visioconférence par un maillage du territoire suffisamment resserré permettant d'offrir un nouveau service pour les collectivités, entreprises, associations...

## 4. Préserver les ressources et accompagner la transition énergétique

Les ressources sont multiples : patrimoniales, foncières, naturelles, énergétiques... Toutes ces ressources peuvent et doivent faire l'objet d'une approche intégrée préparant la transition écologique et énergétique bas-carbone.

Ces enjeux sont pris en compte par les acteurs régionaux et ont fait l'objet d'élaboration partenariale de documents cadres, chartes, schémas... Chacun, dans les territoires (Pays, îles...), doit pouvoir s'en emparer afin de contribuer, également, par ses orientations, ses actions, à leur prise en compte.

### Révéler, valoriser et transmettre le patrimoine culturel en Bretagne

D'une diversité et d'une richesse remarquable, le patrimoine culturel de Bretagne est un important facteur d'identité et un élément précieux de notre cadre de vie. Ces héritages sont également de formidables leviers pour le développement économique des territoires, c'est pourquoi la Région en accompagne la **conservation-restauration** et suscite des dynamiques innovantes, expérimentales autour de la **réutilisation** ou de la **valorisation** de biens. Il s'agit à la fois de renforcer le **lien citoyen** au patrimoine et d'en faire des axes d'avenir et de différenciation pour la Bretagne.

Outil exceptionnel pour la connaissance du patrimoine, l'Inventaire du patrimoine (service du Conseil régional) mène un travail de fond pour la révélation du patrimoine dans les communes de Bretagne. Cette mission, qui s'inscrit dans le long terme, est conduite dans des territoires d'études définis à l'échelle des Pays, des intercommunalités et parfois des villes.

Dans les Pays, les acteurs pourront s'appuyer sur ces compétences pour mener des actions qui, en valorisant leur patrimoine, permettront également d'œuvrer au développement du territoire par des projets concourant à leur attractivité (habitat, commerce, services à la population...).

### Agir pour la maîtrise foncière

En Bretagne, la question foncière est identifiée depuis une dizaine d'années comme un enjeu essentiel de l'aménagement du territoire. L'État et la Région ont notamment initié un travail participatif qui a abouti à la rédaction d'une **Charte pour une gestion économe du foncier** en Bretagne invitant les conseils municipaux et communautaires à un engagement fort en faveur d'une exemplarité foncière.

La recherche de **sobriété foncière** doit être désormais systématique compte tenu de l'importance pour la Bretagne de réduire l'étalement urbain et l'artificialisation des sols qui sont la condition de la pérennité et du développement de l'agriculture et de la préservation de la bio-diversité, des espaces naturels et des paysages.

La volonté du législateur a été de doter les acteurs locaux d'outils de **planification** et de programmation leur permettant de se saisir des différents enjeux d'aménagement du territoire aux échelles les plus pertinentes avec les SCOT (schémas de cohérence territoriale), les PLU (Plans locaux d'urbanisme) et les PLH (Programmes locaux de l'habitat). La Région souhaite que chaque Pays et ses EPCI puissent se doter de ces outils et les utiliser dans leur pleine mesure.

A ce titre, la Région Bretagne souligne que le Pays est l'échelle la plus pertinente pour la construction et la rédaction du SCOT. Document d'ensemble et référent en matière de gestion économe du foncier, le SCOT doit être articulé avec les autres démarches de planification en œuvre sur le territoire notamment les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui lient les questions d'aménagement et celles de gestion de l'eau. La Région encouragera également l'élaboration de Plans locaux d'urbanisme intercommunaux.

Les enjeux autour de la question foncière sont multiples (économique, agricole, gestion qualitative et quantitative de l'eau, climatique, énergétique, habitat, déplacements...). Ce croisement des enjeux nécessite un effort de mutualisation et d'articulation des politiques publiques, pour partager des éléments de connaissance et apporter les réponses appropriées.

Parce que la problématique foncière doit être abordée de manière très large, tant dans les thèmes qu'elle impacte que dans les territoires concernés, la Région a souhaité très tôt animer une dynamique interSCOT en Bretagne afin que les territoires puissent mutualiser leurs expériences mais également dresser des

perspectives et des références partagées. L'interSCoT est aussi cet espace de relations et de croisements nécessaire pour répondre à des problématiques spécifiques qui dépassent parfois les périmètres institutionnels.

Plus localement, la Région souhaite que puisse être étudiées, favorisées et privilégiées les possibilités de renouvellement urbain et de densification avant de procéder à une extension de l'urbanisation. Ce travail sur le tissu urbain permet, en outre de recréer des centralités et de travailler la question des friches et de leur réaffectation. Ainsi, les communes sont-elles fortement encouragées à se doter d'un « référentiel foncier » qui a pour objet de recenser les disponibilités foncières au sein du tissu urbain existant, d'y qualifier le gisement foncier afin d'identifier ses usages et destinations potentiels. Ainsi, les communes pourraient disposer d'une photographie qualitative et quantitative des stocks fonciers pour anticiper et agir en conséquence, grâce aux outils et aux documents d'urbanisme.

Pour les aider dans la mise en œuvre de leurs objectifs de maîtrise foncière, les collectivités bretonnes peuvent s'appuyer sur l'Établissement Public « Foncier de Bretagne ».

Plaçant le foncier au cœur de cette nouvelle génération de contrats de partenariat, la Région entend par conséquent travailler avec les territoires afin de faire émerger une politique foncière de qualité, notamment sur la gestion des terres et des friches, urbaines ou industrielles. Si le premier enjeu est bien celui d'une gestion économe du foncier préservant les ressources naturelles, il n'est pas à envisager à travers une approche statique ou dans une opposition des usages mais bien dans la dynamique du développement local et de l'attractivité des territoires.

## Préserver les ressources naturelles

La Bretagne est caractérisée à la fois par une forte reconnaissance pour la qualité de ses milieux naturels et par une forte tension pour l'accès et la préservation de ses ressources naturelles. Ainsi, les enjeux sont multiples.

Concernant le **patrimoine naturel**, il convient de préserver les écosystèmes et leurs fonctionnalités, prendre en compte les continuités écologiques (trame verte et bleue) dans les projets de territoire, préserver les paysages bretons, développer et valoriser les outils de protection des ressources existantes (réserves naturelles régionales – Espaces remarquables de Bretagne, zones Natura 2000)... Une amélioration de l'inventaire et de la connaissance de ce patrimoine naturel pourra contribuer à une meilleure prise en compte de ces enjeux.

En matière de **déchets**, il s'agit d'améliorer leur gestion mais également d'envisager les pistes pour les transformer en matières premières et ainsi les réutiliser dans un système d'économie circulaire.

Il convient également de **gérer la ressource en eau** de manière intégrée et durable (préservation et restauration des zones humides et des littoraux, restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, lien avec les territoires de SAGE).

L'État, le Conseil régional, les collectivités territoriales et les acteurs locaux se sont fortement mobilisés depuis plusieurs années afin de répondre aux enjeux particuliers du territoire breton : reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, lutte contre les pollutions diffuses et les algues vertes, protection des milieux naturels et promotion de la biodiversité, lutte contre l'artificialisation des espaces agricoles et naturels...

Cette dynamique s'appuie sur une mobilisation particulièrement forte des acteurs locaux, au sein des territoires, mais aussi en matière de portage de projets de préservation, d'actions de gestion intégrée de la ressource en eau.

La **trame verte et bleue** repose sur les principes de subsidiarité. A chaque échelle correspondent des enjeux, un mode d'actions, des outils, un réseau d'acteurs et une gouvernance. Ainsi, à l'échelle des SCOT et des PLU, l'identification de la trame verte et bleue du territoire concerné est pertinente et légitime. La prise en compte des continuités écologiques doit guider, au même titre que d'autres objectifs, l'élaboration des projets d'aménagement (ex : une infrastructure routière, un lotissement...), de la préservation du patrimoine naturel (réhabilitation du bocage, accompagnement des réserves naturelles - espaces remarquables de Bretagne, soutien aux Opérations Grands Sites) et des documents de planification (ex : un SCOT, un PLU, un PCET...).

Ainsi, sans attendre l'adoption du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), *les SCOT, les PLU et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable : [...] la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques* (article L121-1 3° du code de l'urbanisme). Plus qu'une exigence réglementaire, la prise en compte de la trame verte et bleue permet d'intégrer la biodiversité aux différentes échelles d'un projet de territoire, depuis l'échelle régionale du SRCE jusqu'à l'échelle opérationnelle des projets.

## Agir pour la maîtrise des énergies bretonnes

La stratégie bretonne en matière d'énergie a été formalisée dans le Pacte électrique breton, en 2010. Le Pacte repose sur trois piliers indissociables :

- Un ambitieux programme de maîtrise de l'énergie qui requiert la mobilisation de tous et notamment l'appui de l'ADEME et de l'ANAH, pour renforcer les dispositifs de **rénovation thermique** des logements privés et sociaux, et l'animation territoriale des politiques énergétiques au plus près des collectivités, entreprises et particuliers. L'objectif, est de diviser par 2, à l'horizon 2015 (-950 GWh), puis par 3, à l'horizon 2020(-1 200 GWh), la croissance de la consommation bretonne d'électricité.
- Le déploiement massif des énergies renouvelables, qui vise à **augmenter la part de production électrique** de la Bretagne (34 % d'autonomie à l'horizon 2020, contre 8,5% aujourd'hui) et à contribuer à répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement, mobilisera tous les types de filières (éolien terrestre et offshore posé et flottant, énergies marines, photovoltaïque, biomasse...) avec un objectif de puissance installée de 3 600 MW en 2020, soit 4 fois plus qu'aujourd'hui.
- La **sécurisation de l'approvisionnement** électrique qui passe par une solution globale de renforcement du réseau de transport de l'électricité. Parallèlement, le Pacte préconise l'expérimentation à grande échelle de réseaux électriques intelligents permettant un meilleur équilibre consommation-production et le stockage de l'énergie. Sans attendre la mise en place de ce plan d'actions, État et Région sont déterminés à obtenir des premiers résultats en matière de modération de la pointe de consommation, en accélérant résolument le programme partenarial Ecowatt (dispositif d'alerte en périodes de pointe hivernale, mis en place par RTE) et en encourageant le déploiement de boîtiers d'effacement diffus.

Pour chacun de ces trois piliers, des objectifs chiffrés et un plan d'actions multi-partenarial ont été définis pour répondre durablement aux enjeux électriques de la Bretagne. Cette stratégie partagée entre maintenant dans une phase concrète de déploiement sur le territoire breton, via des conventions thématiques opérationnelles avec tous les acteurs prêts à s'engager : collectivités, opérateurs, professionnels, Pays...

Le Schéma Régional Climat Air Énergie et le Plan Climat Énergie Territorial de la Région invitent à présent au passage d'un Pacte électrique à un Pacte énergétique.

Les acteurs locaux, dans les pays, sont invités à prendre part à la mise en œuvre de ces orientations en développant, à leur échelle des boucles énergétiques locales (projet énergétique global et local, autour de la **maîtrise de l'énergie, la valorisation des énergies renouvelables** et une **meilleure adéquation** entre les besoins, une fois les économies réalisées, et la production locale d'énergie (volumes, périodicités)), en promouvant les plans de gestion dans l'exploitation des ressources en engageant la rénovation thermique des bâtiments, notamment les logements locatifs sociaux, en menant une politique d'éducation à la consommation d'énergie (sobriété, mutualisation...). Les innovations dans ce domaine sont multiples dans les territoires et doivent être soutenues.

## **Mettre en œuvre la transition bretonne bas-carbone**

Le Schéma régional climat, air, énergie de la Bretagne a été rendu exécutoire par le Préfet de région le 4 novembre 2012 à l'occasion d'une Conférence bretonne de l'énergie (CBE). Outil de planification, il a été co-élaboré entre l'État et le Conseil régional. Son élaboration a mobilisé plus de 130 partenaires. .

Ce document identifie des potentiels à 2020 et 2050 de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables. Ainsi, les émissions de gaz à effet de serre devront être réduites de -17 % en 2020 et -52 % en 2050. Les consommations énergétiques devront être réduites de -26 % en 2020 et -60 % en 2050. Enfin, les capacités de production des énergies renouvelables devront être multipliées par 2,5 en 2020 et par 5 en 2050. Par-delà les objectifs quantitatifs, l'enjeu est bien d'engager un vaste mouvement d'ensemble au travers d'une dynamique de transition bas-carbone qui revisite nos modèles socio-économiques. Il est évident que ces objectifs ne pourront être atteints que par la mobilisation de l'ensemble des collectivités et des partenaires.

Le changement climatique est inéluctable . Il est impératif de s'y préparer en engageant des stratégies territoriales d'adaptation. Le SRCAE apporte un cadre de référence scientifique et d'appui à la structuration de l'action publique qui pourra être engagée dans les territoires, au travers du Plan climat-énergie territoire (PCET). De la même manière, la qualité de l'air doit être améliorée.

Cette action publique consiste à engager la transition bretonne bas-carbone dans les territoires et, de manière générale, à permettre d'appréhender les thématiques nouvelles et complexes du climat et de l'énergie dans les politiques publiques.

Cette mise en œuvre opérationnelle de la transition bretonne bas-carbone fera l'objet d'un suivi, notamment, dans le cadre de la Conférence bretonne de l'énergie. Ce suivi prend appui sur les travaux de l'Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES) qui fournit des informations indispensables à la compréhension du contexte climatique et énergétique en Bretagne et de son évolution et qui pourra fournir pour chaque territoire les données des consommations énergétiques, d'émission de gaz à effet de serre et de suivi du développement des énergies renouvelables.

## **Développer les actions d'animation et d'éducation à la préservation et à la gestion des ressources**

L'appropriation de ces enjeux par chacun peut encore être améliorée. Il convient donc de poursuivre les démarches intégrées de développement durable au sein des territoires, de type agenda 21, en veillant à ce que les objectifs soient déclinés dans l'ensemble des politiques publiques territoriales.

La promotion de l'éducation à l'environnement et aux patrimoines et la diffusion d'une culture de la sobriété foncière sont également des enjeux sur lesquels, dans les territoires, au plus près des populations, des actions peuvent être menées.

## 5. Offrir des conditions de vie satisfaisantes aux bretonnes et aux bretons

Région attractive en termes de dynamiques migratoires, la Bretagne est régulièrement reconnue pour la qualité de son cadre de vie. Face au défi démographique, il convient de préserver, voire d'améliorer encore, les conditions de vies de bretonnes et des bretons, notamment dans les fonctions de la vie quotidienne. Dans les pays, sur les îles, chaque acteur peut contribuer à développer la cohésion sociale, intergénérationnelle, proposer des services essentiels au maintien du lien social au niveau local et permettant de répondre aux besoins fondamentaux des habitants/usagers : s'alimenter, se soigner, se former, trouver du travail, faire garder ses enfants, se protéger, gérer son argent et s'assurer, effectuer des démarches administratives, se cultiver et se divertir, se déplacer... Par ses compétences propres (transports, lycées, formation... la Région œuvre également au quotidien dans ce cadre.

### **Agir pour la cohésion sociale en Bretagne**

Les actions menées dans les territoires contribuent à développer la cohésion sociale. Cette volonté de cohésion concerne toutes les bretonnes et bretons, quels que soient leur lieu de résidence, leur catégorie sociale, leur âge. Ainsi, il peut s'agir de promouvoir l'éducation écocitoyenne des jeunes, quels que soient leur situation et leur parcours de vie, développer l'offre de formation en enseignement supérieur hors de Rennes et Brest et la rendre accessible partout en Bretagne, affirmer un droit à l'orientation tout au long de la vie, assurer l'égalité femme-homme.

Sur ce point, la Région a choisi d'affirmer sa responsabilité publique et politique en faveur de l'égalité femmes/hommes et contre toutes les discriminations en agissant concrètement dans tous ses champs d'action (économie et emploi, formation, lycées, transports...) afin de passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait. Cette volonté doit être poursuivie partout en Bretagne.

Cette cohésion sociale peut également être favorisée par une ouverture au monde. Dans ce cadre, la Région développe une politique de coopération avec de nombreux pays. Dans les territoires, des actions de coopérations peuvent également favoriser le partage d'expériences, de bonnes pratiques et contribuer au développement d'actions innovantes.

### **Développer l'offre de services collectifs sur l'intégralité du territoire**

En s'inscrivant dans les travaux conduits par la section prospective du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), la Région reprend à son compte l'approche par les « services collectifs ». Les services sont des facteurs d'aménagement équilibré des territoires. Il s'agit d'adapter et d'améliorer l'accessibilité des services et équipements à tous les publics et à tous les âges de la vie.

La mise en œuvre, au niveau des pays, du scénario « au gré des territoires » de l'étude du CESER sera soutenu par la Région. Ce scénario, produit par le CESER, exprime l'idée d'une gestion plurielle de l'offre de services collectifs par la société civile et les collectivités territoriales. « Les démarches de contractualisation et de mutualisation se développent à la faveur d'une hybridation croissante des modes d'intervention de chaque acteur. En Bretagne, le maillage de l'offre de services collectifs résulte d'un dialogue constructif entre collectivités ».

### **Faciliter l'accès à un logement de qualité pour tous**

Tous les territoires ne sont pas dotés des mêmes moyens pour œuvrer en faveur de l'habitat et la question du logement ne se pose pas de la même manière dans les territoires ruraux, les zones littorales, les villes moyennes ou les grandes agglomérations. Compte tenu de la diversité des problématiques territoriale sur ce sujet majeur, le Conseil régional a décidé d'agir de manière différenciée dans les 21 pays et dans les îles, pour apporter des réponses ciblées. Il a décidé de le faire dans le cadre des contrats de partenariat conclus avec les Pays et l'association des îles du Ponant.

Aussi, les Pays ont-ils un rôle important à jouer pour repérer, avec les acteurs de leurs territoires, les problématiques particulières qui les concernent.

Travailler sur la réhabilitation thermique de l'habitat permet de réduire les consommations et les charges énergétiques en améliorant le confort des habitants et de les accompagner pour « mieux vivre chez soi ». Les efforts effectués en la matière sur le parc social se traduisent par des effets rapidement visibles sur les territoires. Un travail peut également être conduit, localement, pour mener des opérations d'acquisitions/amélioration de logements sociaux avec pour objectifs de revitaliser les centralités de territoires ruraux, sauvegarder le patrimoine bâti, répondre aux besoins des habitants en proposant une offre de logements sociaux, maîtriser les charges énergétiques des locataires et favoriser une mixité sociale et intergénérationnelle sur les territoires. Mais parfois, des opérations de déconstruction / reconstruction seront jugées plus pertinentes pour préserver l'espace foncier et moderniser l'offre de logements publics.

Les territoires littoraux en tension pourront également décider de conduire des opérations de construction de nouveaux logements sociaux pour encourager la mixité sociale sur ces territoires soumis à une forte pression foncière et immobilière engendrant des surcoûts importants.

Concernant le logement des jeunes, il s'agit de les accompagner dans leurs parcours professionnels et résidentiels, leur proposer une offre de logements souple, sécurisée et adaptée aux modèles d'insertion professionnelle et encourager une impulsion, un premier pas vers un emploi pérenne.

Les Pays et les îles ont la responsabilité particulière d'inscrire leurs réflexions sur le logement, dans le cadre du Plan Bâtiment Durable breton.

### **Agir pour la santé des Bretons**

La santé des bretonnes et des bretons est un enjeu fort pour le Conseil régional. Les acteurs peuvent se saisir, dans les territoires, de plusieurs volets pour améliorer la santé des bretonnes et des bretons : la prévention, le maintien et le développement d'une offre de soins équilibrée et le développement d'actions en matière de santé-environnement.

Toute politique de santé doit agir en amont et comprendre un volet **prévention**. N'ayant pas de compétence en matière de santé, la Région s'y est pourtant engagée depuis 2004. Ainsi, elle souhaite encourager les dynamiques locales de prévention à destination des jeunes, que ce soit en matière de prévention des addictions et des conduites à risques, prévention du mal-être et du suicide, promotion de la santé dans la vie affective et sexuelle ou l'hygiène de vie. Elle encourage l'action des Points Accueil Écoute Jeunes, service accessible, anonyme et gratuit. L'animation de ces dynamiques de prévention en matière de santé est pertinente à l'échelle des pays pour identifier et mettre en œuvre les priorités locales en matière de prévention. Dans ce cadre, la Région encourage le travail des animateurs territoriaux de santé.

L'accès aux **soins** est un enjeu majeur de santé publique dans les territoires. La population de la Bretagne augmente, de même que les besoins de santé mais parallèlement, beaucoup de médecins partent à la retraite sans être remplacés. Si 97 % des Bretons résident aujourd'hui à moins de 10 minutes de tout accès aux soins de premier recours, les disparités s'accroissent entre les territoires, et ces écarts sont appelés à se creuser si des actions ne sont pas menées pour favoriser l'installation et le maintien des praticiens généralistes dans les secteurs fragilisés. La présence médicale est indispensable à la qualité de vie sur les territoires et contribue à leur attractivité. Elle favorise le maintien de la population et l'arrivée de nouveaux habitants. Or, les conditions d'exercice de la médecine libérale en zone périurbaine ou rurale sont assez méconnues des futurs praticiens. Pour attirer à nouveau les professionnels de santé, des solutions existent et des dynamiques, souvent innovantes, sont déjà engagées. Aux côtés de ses partenaires (Agence régionale de santé, Unions régionales des professionnels de santé, facultés de médecine de Rennes et de Brest...), la Région Bretagne s'engage pour assurer le maintien d'une présence médicale suffisante et bien répartie sur le territoire en accompagnant les initiatives favorables à l'installation des jeunes praticiens généralistes. La Région soutient notamment la mise en place de Maisons de santé dans les zones identifiées comme prioritaires, voire sensibles. Par ailleurs, compte tenu de l'ambition régionale sur le numérique, les démarches relatives à la télé-santé doivent également être encouragées.

Champ d'investigation nouveau, la « **santé-environnement** » explore le rôle de l'environnement (au sens large : air, eau, alimentation...) sur notre santé et sur l'apparition des pathologies. Chaque acteur, dans les territoires, doit également pouvoir se mobiliser sur cette question et développer une culture santé-environnement.

### **Agir pour le développement culturel breton**

Creuset de la citoyenneté, source d'épanouissement social et intellectuel, d'émancipation et d'ouverture sur le monde, la culture joue un rôle majeur dans le mieux-être des habitants, dans le tissage de relations intergénérationnelles, dans le développement des territoires.

La Bretagne est riche d'une créativité artistique en mouvement, portée par des artistes qui interrogent les traditions et les répertoires pour s'ancrer dans le présent, et qui ont soif d'une ouverture au monde pour affirmer leurs talents.

La culture doit être dans le local et s'inscrire dans le global. En ce sens, les territoires représentent un enjeu fort. La Bretagne a cette chance de pouvoir s'appuyer sur 21 pays qui maillent son territoire. Espaces de projets, ces pays sont un socle pour le développement culturel.

Les politiques culturelles doivent mieux croiser les enjeux d'aménagement du territoire, de développement local, de cohésion sociale ou encore de démocratie participative. Elles doivent être partagées par l'ensemble de ceux qui concourent à la vie du territoire – habitants, acteurs culturels, élus. Il convient naturellement de veiller à ne pas réduire les initiatives territoriales aux enjeux de proximité, à ne pas les enfermer dans des périmètres cloisonnés. Il faut, au contraire, qu'elles s'inscrivent dans une logique de réseaux et d'ouverture qui dépasse les frontières de la commune, de la communauté ou du pays. Les acteurs dans les pays et les îles peuvent contribuer à l'émergence et la réalisation de projets artistiques et culturels ancrés sur les territoires bretons dans toutes les disciplines (théâtre, danse, musique, arts plastiques, cinéma, livre).

Il s'agit, ainsi, de :

- Créer les conditions d'une **présence artistique** sur les territoires, notamment ceux qui sont **déficitaires en offre artistique**. La Bretagne est maillée de nombreux équipements culturels et artistiques (salles de spectacles, lieux de travail, d'accueil, d'exposition...), qu'il convient de faire vivre davantage. Sur certains territoires, en nombre réduit, une carence de l'offre peut être constatée. Dans ce cadre, des opérations de construction de nouveaux équipements ou de rénovations d'équipements existants peuvent encore s'avérer utiles. Toutefois, avant d'engager de telles opérations, il convient de s'interroger sur les mutualisations possibles et travailler à un diagnostic de l'offre culturelle existante. En cas de carence avérée, il conviendra alors de penser tout nouveau projet dans une logique de pays et dans le cadre d'un projet artistique et culturel structurant pour le territoire régional, d'une équipe professionnelle pour le piloter et d'un budget de fonctionnement significatif pour le mettre en œuvre.
- Favoriser le développement de ressources et **d'ingénierie** culturelle au service des artistes et des porteurs de projets. Des expériences au niveau des Pays ont été conduites, elles doivent être évaluées et diffusées.
- Soutenir les **pratiques artistiques et culturelles, la diversité culturelle et la transmission du patrimoine culturel immatériel**. De nombreux réseaux culturels régionaux existent en la matière. Ils convient de les mobiliser pour structurer et valoriser une discipline, une esthétique ou une pratique artistique à l'échelle de la région, une ligne artistique claire étayée par un budget significatif et un projet d'actions culturelles faisant état d'une diversité de partenariats avec le tissu associatif et éducatif local. Une attention toute particulière doit être accordée aux projets structurants qui concourent à la conservation, la connaissance et la transmission du patrimoine culturel immatériel, à la valorisation de la diversité culturelle en région ainsi qu'aux initiatives permettant aux jeunes de toutes origines de prendre part de façon active à des projets artistiques et culturels.
- Développer l'image, soutenir l'activité audiovisuelle et les industries de la création.

## **Agir pour le développement des pratiques sportives en Bretagne**

En Bretagne , plusieurs enjeux ont été identifiés par la Région en matière de développement des pratiques sportives :

- Favoriser le **rayonnement régional** par le sport en permettant l'accueil de compétitions nationales et internationales
- Accompagner le **sport de haut niveau**
- Développer le **sport pour tous** par un maillage adapté du territoire en équipements sportifs diversifiés et complémentaires. L'échelle du pays est pertinente pour élaborer une stratégie de développement des pratiques sportives et analyser l'adéquation entre ces dernières et les équipements existants. Un travail peut également être engagé par les acteurs locaux sur l'adaptation des équipements au enjeux environnementaux (terrains de grands jeux synthétiques...). Dans tous les cas, mutualisation et planification territoriale doivent être la règle.

## **Développer la présence des langues régionales dans la vie sociale, culturelle et publique et favoriser leur transmission.**

Le Conseil régional de Bretagne a officiellement reconnu, aux côtés du français, le breton et le gallo comme langues de la Bretagne . Il a assorti cette reconnaissance d'un plan volontariste pour leur sauvegarde, leur transmission et leur développement. Ainsi, la Région vise plusieurs objectifs : appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques, assurer une présence territoriale des langues de Bretagne, intensifier la présence des langues de Bretagne dans les médias, développer l'édition, encourager les pratiques culturelles.

Ainsi, il s'agit de mettre en place les conditions d'une visibilité de la langue bretonne aux fins de développement/réappropriation de son usage social ainsi que du gallo en fonction de la demande.

Dans les pays, chaque acteur peut participer à la mise en œuvre de ces objectifs. Les Pays peuvent être le creuset fécond d'initiatives et de soutiens originaux à cette politique bretonne.

# **Annexe III. La stratégie de développement du pays de Saint-Brieuc**

## Introduction

---

- Question de la Place Saint-Brieuc au nord d'un axe Brest-Rennes-Nantes-Saint Nazaire Angers (pôle métropolitain Loire Bretagne)...
- Question de son attractivité en Bretagne nord (à l'est Saint Malo et Dinan, tournés vers Rennes; à l'ouest Guingamp et Lannion; coopérations à trouver, mais avec quels objectifs ?
- Question d'un axe « Bretagne nord » ... et de façon plus large dans l'espace breton : coopérations avec les métropoles (Rennes et Brest par exemple), bien entendu mais quel échange gagnant/gagnant ?

*Comment, à partir des atouts indéniables du territoire, mais dans un contexte « géopolitique » peu favorable, créer ou accentuer des dynamiques territoriales ?*

## LE DIAGNOSTIC

---

Une étude des « 5 agences » bretonnes classait Saint-Brieuc dans un groupe dont les caractéristiques étaient les suivantes, sur la période 1999-2008 :

- *Un dynamisme de l'emploi supérieur à la moyenne*
- *Un dynamisme démographique conforme à la moyenne régionale*
- *Une attractivité résidentielle modérée (avec des différentiels notables entre la Ville-centre et le reste du territoire)*
- *Une activité touristique peu développée*
- *Une amélioration des qualifications conforme à la moyenne, mais qui mérite encore d'être développée*

Mais depuis 2008, des évolutions importantes sont intervenues. En particulier, la crise économique s'est faite ressentir fortement (évolution du chômage 2011-2012 sur le Pays de Saint-Brieuc: + 9,40 % ; le pays de Saint-Brieuc est aussi le pays breton, qui, en volume a perdu le plus d'emplois salariés marchands - moins 2555 emplois entre 2008 et 2012<sup>1</sup>.)

- Bonne attractivité: Evolution positive de la population et solde migratoire largement positif
- Proportion non négligeable des moins de 20 ans
- Revenu médian : peu d'écart avec la Bretagne
- Mais une situation de l'emploi qui se dégrade
- Vieillissement à anticiper

---

<sup>1</sup> Les pays bretons dans la crise – Note des agences d'urbanisme et de développement bretonnes – mars 2013

## 1. Le Pays de Saint Brieuc et la terre

---

Importance et dynamisme de l'agriculture dans l'économie du Pays :

- 1790 exploitations ; 9450 emplois générés par l'activité agricole
- Chiffre d'affaire estimé : 397,2 millions d'€ (19,5% du CA agricole des Côtes d'Armor)

Un modèle en recomposition

- Une SAU de 71 461 ha en 2010 (74 664 ha en 2000)
- Consommation foncière sur les 10 dernières années: 155 hectares par an (toutes activités confondues).
- Baisse du nombre d'exploitations, concentration, besoin de renouvellement de la main d'œuvre agricole importante, enjeux environnementaux et stigmatisation de la profession, baisse de la S.A.U. totale, capacités d'investissements, accès au foncier, recomposition des modèles économiques à l'échelle internationale, mondialisation...

Un enjeu fort : préservation du foncier agricole face aux pressions du développement urbain et des activités....

Des problématiques environnementales aux réponses institutionnelles

- Volonté de préserver les capacités de développement, via l'innovation, la diversification, l'adaptation... au vu notamment des enjeux environnementaux mais aussi sociaux
- Volonté traduite via :
  - des orientations stratégiques : le SCOT et la stratégie du SAGE/PLAV adoptée par la CLE
  - des partenariats et des outils : Projets type Technopole St Brieuc Armor, association de la Chambre d'agriculture au Pays, etc.
  - des actions / volonté d'investissement des collectivités en matière d'accompagnement : Politiques « bassins-versants » des EPCI, soutien à l'installation, action sur le foncier ...

Problématique de la ruralité à proximité de la ville

- Risques de rupture « culturelle » entre arrière-pays et Ville/littoral dans la façon de vivre/envisager les évolutions économiques, politiques  
Etalement urbain... sur des espaces productifs
- Pression foncière
- Augmentation des déplacements en lien avec l'accès aux équipements, loisirs et aux lieux de travail
- Spécialisation du territoire...
- Besoins des rurbains

## 2. Le Pays de Saint-Brieuc et la Mer : Une identité maritime à valoriser

---

Une identité maritime peu affirmée, malgré les efforts de mise en valeur par les acteurs, en particulier des professionnels du tourisme (phénomène algues vertes...)

Des atouts à mettre en avant, tant en termes d'infrastructures (ports, éolien off-shore, produits tels que coquille St Jacques...) que de communication

Des outils dont le territoire s'est doté (Plan algues vertes) et une démarche initiée (GIZC) permettent d'appuyer cette « reconquête de la mer » et une valorisation des richesses marines...

Au-delà du caractère naturellement structurant de la baie pour le territoire, l'importance des activités maritimes devrait continuer à croître ; car des activités initialement « terrestres » se développent de plus en plus vers la mer (les loisirs, la production d'énergie par exemple).

Les ports :

- Le port de pêche d'Erquy : Cinquième criée au plan national en 2012 par le tonnage débarqué. 400 emplois directement liés au port. Des travaux de modernisation: agrandissement du plan d'eau de 4 hectares, 440 mètres de quais supplémentaires, terre-plein supplémentaire de 1,7 hectares ...
- Le port de pêche de saint Quay Portrieux : Choisi pour être le port de maintenance du projet d'éolien offshore en baie de Saint Briec
- Le Port départemental de Dahouët
- Le port de Saint-Briec Le Légué : 5ème port breton, principal port de commerce des Côtes d'Armor. Projet de 4ème quai (à terme, en clôture du port et création d'un bassin à flot)

Le tourisme littoral :

- 75% des lits touristiques du Pays sur le littoral
- Erquy, 2ème commune du département en capacité d'accueil (20% du Pays)
- Des stations balnéaires à forte renommée et un pôle urbain à façade littorale
- Un patrimoine naturel préservé: Réserve naturelle de la baie, Cap d'Erquy et Opération Grand Site en cours

L'éolien offshore

- 2 mds d'investissement sur le parc
- 140 emplois directs prévus dans la baie de St Briec
- Un port de maintenance dans le Pays de Saint-Briec
- Une articulation évidente avec la question de la transition énergétique

### 3. Le Pays de Saint-Briec et la Ville : Quelle(s) ville(s) pour le Pays de Saint-Briec ?

---

La structuration multipolaire du territoire, au sein d'une dynamique commune de Pays est une priorité du SCOT, qui définit les pôles suivants :

- Le pôle de Saint-Briec (ville et Agglomération) se place au centre du maillage urbain du territoire du pays
- Le pôle secondaire de Lamballe produit sa propre dynamique, fédère autour de lui avec emplois industriels et économie résidentielle
- Les pôles secondaires littoraux et ruraux participent du dynamisme du secteur auquel ils sont attachés par la présence d'équipements et de services structurants et du nombre d'emplois qu'ils offrent
- Des débats au cours de la révision du SCOT sur les pôles et les notions d'agglomérations, de bourgs, de villages, de hameaux, de centralités

La structuration du territoire autour des centralités a également été définie par le Conseil de développement comme un enjeu majeur pour un territoire où étalement urbain et périphérisation des activités se sont largement accrus.

Les enjeux urbains à venir avec l'arrivée de BGV et la question des mobilités au sens large

- Horizon 2017 : Saint Briec à 2h15 de Paris et à 30 minutes de Rennes
- Un pôle d'échanges multimodal et un bus à Haute qualité de service (TEO) *en site propre*: respectivement 24 et 51,5 M€
- Un hypercentre briochin fragilisé, à cause de l'externalisation d'un certain nombre de fonctions, d'une fragilité commerciale et de l'omniprésence de la voiture. Cette fragilité concerne l'ensemble du territoire
- Un développement de la Ville-centre à promouvoir
- Un réseau de transports hors agglomération à articuler

Le logement

- Un parc peu diversifié et parfois inadapté
  - Des mutations démographiques à anticiper (vieillesse de la population, évolutions familiales)
  - 9% de logements sociaux plutôt situés sur l'Agglomération
  - Un parc de logements anciens, plutôt grands et énergivores
  - Un secteur émetteur en GES : l'habitat génère 20% des émissions de gaz à effets de serre
- Un territoire sous tension : la pression immobilière s'est accentuée ces dernières années sous l'effet conjugué du coût du terrain à bâtir et du nombre de logements à construire (Phénomène plus marqué sur le littoral)

Santé

- Quantité suffisante d'équipements et de professionnels de santé... mais couverture des besoins inégale (certains territoires du sud déclarés zones fragiles) et en mutation...

Education, enseignement supérieur, recherche et innovation

- Offre de formation supérieure diversifiée, (IUT, antenne Univ. Rennes 1 et 2) mais géographiquement morcelée
- Fonctions de recherche structurées autour de 2 sites : la technopôle Saint-Briec Armor et l'IUT
- Depuis 2002 (rédaction de la charte du pays), la « fonction technopolitaine » s'est largement développée dans le pays, avec un fort développement des acteurs aujourd'hui réunis au sein de la Technopôle Saint-Briec Armor. Toutefois, malgré son affirmation dans la charte, cette fonction technopolitaine et ces ressources restent méconnues et peu valorisées localement (en dépit d'un rayonnement international)<sup>2</sup>.
- 8 % des effectifs étudiants de la région
- Part importante de l'enseignement généraliste
- Offre de mixité (formation initiale générale et technique + formation continue), de proximité et d'innovation pour le Nord Bretagne et le Centre Bretagne,
- Pôle local qui permet aux étudiants boursiers de pouvoir accéder à des formations diverses et de grande qualité, avec de bons résultats

---

<sup>2</sup> Evaluation de la charte de développement du pays de Saint-Briec, réalisée par le Conseil de développement – juillet 2012

## L'économie

- Un nombre de ZAE conséquent, avec un taux d'occupation de + de 90 %, localisés près de la RN 12 majoritairement
- Une activité tertiaire qui se périphérise
- Un maillage commercial solide marqué par une tendance à la périphérisation des activités (20 ZACOM) au détriment des centres villes (centralités).
- Mais aussi : importance de l'économie sociale et solidaire (ESS), dynamisme des TPE

## L'emploi

- Taux de chômage de 8,9 % légèrement inférieur aux moyennes Région/ Dépt
- Mais une évolution très défavorable de 2010 à 2012 (+4,97 % puis + 9,40 %) Source : Insee
- Structure de l'emploi « spécialisée » selon les territoires :
- Forte disparités territoriales en termes de revenus moyens
- Des pôles d'emploi générant de nombreux flux motorisés domicile – travail

## Le tourisme

- Population: + 44% en haute saison
- Un développement touristique déséquilibré entre mer et rétro-littoral
- Des grands espaces préservés (Réserve baie, Cap d'Erquy...)
- Patrimoine bâti et labels de territoires (1 Plus Beau village de France, 2 Petites Cités de Caractère, 1 Ville Historique)
- Tourisme d'affaires structuré autour du pôle urbain: palais des congrès le plus grand de Bretagne
- Une offre d'événementiels riche (Art Rock, Mille Sabots, Fêtes médiévales, Photoreporter...)
- Manque d'équipements couverts et emblématiques
- Transport : Manque de liaisons intra-destination (transports/ déplacements)

## La transition énergétique

- Émissions de GES:
  - Notre manière « d'habiter le territoire » contribue à hauteur de 40% des émissions de GES.
  - Un territoire particulièrement fragile en matière d'approvisionnement électrique
  - Engagement du territoire dans l'opération de maîtrise de la demande en électricité VIR'VOLT.
- Énergies renouvelables: la croissance de la production d'énergie renouvelable a augmenté de 65% depuis 2002 portée par la production éolienne; elle permet de couvrir 5% de la consommation finale du territoire

## Le numérique

- Inégalités territoriales : existence de plusieurs zones blanches débit inférieur à 2 Mb/s réparties sur l'ensemble du territoire
- 1 zone AMII couvrant l'ensemble du territoire de Saint-Brieuc Agglomération
- Pays de Saint Brieuc traversé par réseau de transport haut et très haut débit : réseau @rmoric
- Initiatives publiques locales pour réduire les inégalités :
  - Réalisation de schémas d'ingénierie « tracé et chiffrage » sur le territoire
  - Mise en oeuvre d'un réseau des SIG locaux via la mise en place d'un SIG Ville/Agglomération/Pays .....

Les enjeux prospectifs : quel positionnement du Pays ?

- **Des objectifs « globaux » :**
  - Trouver des coopérations et s'inscrire dans un modèle « polycentrique » (métropoles et villes moyennes bretonnes)
  - Trouver une place dans les réseaux bretons (réseaux de pays, d'agglomération, d'entreprises, réseaux d'innovation et de recherche, réseaux touristiques) « *Pour le Conseil de développement, le territoire métropolitain pertinent, c'est la Bretagne en réseau. [...] Le pays de Saint-Brieuc est une des pièces du puzzle breton ; elle prend son sens si elle s'imbrique et coopère avec les pièces voisines...* »<sup>3</sup>.
- **Une identité à affirmer :** Vers un « territoire d'excellence environnementale et économique »
  - innovation économique (Eolien, hydrolien, agriculture...),
  - savoir-vivre (produits de la mer, paysage et littoral, gastronomie...),
  - solidarité (rural-urbain-rurbain/amont-aval)
  - sobriété (énergétique, foncière, déchets...),
  - équilibre et dynamique (développement / respect des ressources), ?
- **Des démarches à mettre en oeuvre ou conforter pour renforcer les coopérations entre les acteurs locaux**

Le territoire regorge d'initiatives et d'acteurs (entreprises, associations, entrepreneurs,...) dynamiques qui interviennent à des échelles de proximité. Pour faire de cette richesse un véritable atout, les coopérations sont indispensables.

  - Lien entreprises/acteurs publics dans le schéma de développement du territoire
  - Participation du citoyen à la vie du Pays ; les habitants ne sont-ils pas les meilleurs ambassadeurs de leur territoire ?

Quelques constats... :

- ➔ Le retard pris par le territoire face aux métropoles bretonnes est réel, mais un travail est mené pour insérer le territoire dans le maillage de villes moyennes sur lequel ces métropoles doivent s'appuyer.
- ➔ Le « phénomène » BGV, à lui seul, ne modifiera pas l'attractivité du territoire. Il convient donc de préparer son arrivée dès maintenant pour créer une dynamique.
- ➔ L'innovation doit pouvoir s'appuyer sur des sources de financement locales et elles-mêmes innovantes
- ➔ La maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables sous toutes leurs formes (cf travaux de l'ALE, du SMETRAL, éoliennes terrestres et marines...) constituent une thématique majeure : le territoire a une carte à jouer, en passant « à la vitesse supérieure... »

---

<sup>3</sup> Voir Les Cahiers du Conseil de développement « *Quelle place pour le territoire briochin en Bretagne ?* » septembre 2013

## 1. Développer et repenser l'agriculture

---

Développer et repenser l'agriculture et l'agroalimentaire, en s'appuyant en particulier sur le zoopole,

- Inscrire davantage l'agriculture dans le territoire
- Concilier la production et la performance environnementale (cf fédération des acteurs autour du plan de lutte contre les algues vertes)
- Favoriser l'augmentation de la valeur ajoutée des produits terre mer
- Anticiper/renforcer les emplois durables et la qualification dans les secteurs de l'agroalimentaire sur le territoire
- Développer des modèles alternatifs, supposant des débouchés proches des lieux de production, mais aussi une conception différente de l'agriculture
- Valoriser le rôle de la technopole (mise en réseau)
- Encourager le développement d'une filière économique sur les nouveaux bâtiments d'élevage

## 2. Accentuer le lien terre/ mer notamment en matière de tourisme, mais pas seulement...

---

- Relier l'espace maritime et le littoral à la terre, et la terre au littoral
- Penser une offre globale (littoral, agro-tourisme, gastronomie)
- Agir pour un tourisme « à une autre échelle », en prenant en compte les besoins réels des touristes : événementiel, qualité des espaces publics
- Accentuer la différenciation : le « rêve », au travers d'un tourisme mieux mis en valeur
- Développer l'activité portuaire (fret) et des ports au sens large (cf Le Légué...)

## 3. Renforcer les pôles urbains (Enseignement supérieur, TGV, gares, PEM), et veiller à la cohérence du territoire

---

- Revitaliser et réaffirmer la place de la Ville centre, et des centralités conformément aux orientations du SCOT
- Accompagner l'arrivée BGV (PEM,TEO, gares de Saint Briec (nationale) et Lamballe)
- Transférer le fret
- Consolider un enseignement supérieur fondé sur sa mixité, sa proximité, son innovation et le soutien aux initiatives et formations innovantes
- Développer l'enseignement supérieur/recherche : aller au niveau au-dessus (masters, écoles d'ingénieurs) et plus de façon plus spécifique (agroalimentaire) adossé au zoopole (cf outil de type Institut de recherche et de technologie (IRT) dédié à l'agriculture et l'agroalimentaire /projet PEPITE (cf Pacte d'avenir)
- Améliorer/conforter la qualité de vie étudiante
- Ancrer la recherche appliquée territoriale

#### 4. Passer à la vitesse supérieure en matière de maîtrise de l'énergie (vir'volt par exemple) et de production (éolien par exemple)

---

- Maîtrise énergie (particuliers, élevages, industries) : diversification.
- S'appuyer sur Vir'volt pour aller plus loin
- Développer les ENR in situ
- Se saisir du projet éolien off shore pour développer le stockage de la production du parc éolien
- Porter la boucle énergétique au niveau du Pays
- Adaptation des logements aux évolutions des modes de vie, rénovation de l'habitat à promouvoir...
- Revitalisation du logement, notamment lutte contre la vacance très élevée de la ville-centre, mais pas seulement...
- Bâtiment « du futur »

#### 5. Travailler sur la dimension culturelle et l'image

---

- Culture et événementiels à développer (pourquoi pas en lien avec énergie)
- Thérapie interne (=image négative auto entretenue)
- Narration du territoire : destin commun
- Place du citoyen/engagement citoyen/démocratie participative
- Structurer les réseaux de solidarité de proximité

#### 6. Intégrer pleinement la dimension sociale et le lien social

---

- Intégrer et anticiper le vieillissement de la population (silver économie (=économie « grise », économie de transfert)
- Combattre la précarité (fin d'intérim) dans un contexte de travail à 90 % dans les TPE
- Construire une démarche Vieux/jeunes (accessibilité/formation)
- Conforter l'existant des entreprises non délocalisables (économie des besoins )
- Répondre aux besoins de la population : économie plurielle (ex de l'énergie coopérative renouvelable; habitat coopératif)
- Place du citoyen/engagement citoyen/démocratie participative
- Conforter le service à la personne (à ne pas laisser uniquement au secteur privé)

#### 7. Développer les mobilités

---

- Favoriser développement durable du transport (AOT à coordonner)
- Favoriser l'économie de déplacements en lien avec la mobilité numérique.
- Coordonner les horaires sur le territoire

## 8. Innover et favoriser l'innovation

---

- Innovation sociale : réponses nouvelles/besoins nouveaux avec participation de tous
- Innovation : financement (outils d'ingénierie) sur tous les points du territoire du Pays (financement public privé)
- Innovation économique et sociale : boucle alimentaire, usine du futur, énergies, transversalité à marquer, intelligence collective
- Anticiper et accompagner les mutations économiques, pour maintenir et développer les emplois durables sur le territoire. GPECT, partant des besoins des chefs d'entreprises, adaptation des salariés à l'évolution des marchés (y compris secteur public, prépondérant sur le territoire, et concerné par les mutations économiques et financières)

## 9. S'inscrire dans les réseaux et mutualiser

---

- Rapprocher les services et secteurs professionnels, meilleure connaissance mutualisée, travail en réseau
- Mettre de la cohérence dans l'innovation organisationnelle : outils à mettre en oeuvre
- Optimiser son inscription dans l'organisation territoriale : place des collectivités territoriales dans la Région Bretagne, dans l'espace national et européen dans une recherche de cohérence des leviers financiers (contractualisation, fonds européens, Pacte d'avenir...)

<b>Forces</b>	<b>Fragilités</b>
IDH-B (indicateur niveau de vie, éducation, sante) plus favorable que celui de la Bretagne	Situations très contrastées à l'intérieur du pays
Saint-Brieuc : pôle central important dans le Département (commerce, économie...)	Déséquilibre entre d'une part les pôles urbains et le littoral et d'autre part, l'intérieur du territoire.
Dynamique de pays ; porteur de différentes démarches stratégiques du territoire (SCOT, SAGE, pays touristique...).	Spécialisation sociale et générationnelle des territoires du pays.
Dynamique démographique comparable à la moyenne régionale et territoire attractif.	Polarisation des activités et de la population autour des villes de Saint-Brieuc et de Lamballe et le long du littoral.
Bon niveau de revenus et de diplômes de la population.	Phénomène de précarisation de la ville centre.
Tendance à la diminution de la surface moyenne par logement.	Manque de logements sociaux ; difficulté d'accessibilité au logement sur le littoral. Parc de logements peu diversifié, parfois inadapté et énergivore
Territoire globalement bien équipé, bénéficiant d'une bonne offre commerciale et de services de proximité, d'une offre de soins satisfaisante, d'une dynamique culturelle intéressante.	Concentration des équipements sur le pôle urbain de Saint-Brieuc et, dans une moindre mesure, sur Lamballe et sur le littoral (disparités sur le territoire)
Poids significatif du territoire dans le tissu économique régional.	Mais importante fragilisation de la situation économique : hausse du chômage, baisse de l'emploi privé, sinistres économiques, territoire à l'écart des axes de développement bretons, modèle agricole remis en cause. Fortes disparités territoriales en matière de revenus
Potentiel en matière d'innovation, de pôles de compétences (Zoopole, Véhipole, Bâtipole...).	
Formations : offre riche et diversifiée.	
Riche potentiel en matière de tourisme.	Tourisme très concentré sur le littoral et déficit d'image touristique
Richesse et diversité du patrimoine naturel et bâti	
Territoire pilote dans la lutte contre les algues vertes.	Fragilité de la qualité de l'eau (problématique liées aux algues vertes).
Territoire volontariste sur le plan énergétique (création de l'ALE, opération Vir' volt)	Fragilité énergétique
	Identité maritime peu affirmée malgré les efforts de mise en valeur des acteurs
	Inégalités territoriales sur les aspects de la santé et du numérique

Opportunités	Menaces
Innovation : insertion dans les pôles de compétitivité	Agglomération pesant assez peu a l'échelle régionale
Préservation du foncier agricole face aux pressions du développement urbain, et des activités	Pas d'image forte de la ville centre sur les fonctions métropolitaines et manque de rôle moteur.
Actions et volonté d'investissement des collectivités en matière d'accompagnement aux problématiques environnementales	Un vieillissement de la population à anticiper
Reconquête de la mer et valorisation des richesses marines (via la GIZC notamment)	Problématiques de la ruralité à proximité de la ville : risque de rupture entre arrière-pays et ville-littoral, étalement urbain sur des espaces productifs, pression foncière, augmentation des déplacements
Eolien off-shore (investissements, création d'emplois directs, transition énergétique...)	Pression immobilière accentuée et particulièrement marquée sur le littoral
Arrivée de Bretagne Grande Vitesse : développement de la ville centre à promouvoir, réseau de transport à articuler, PEM de haute qualité	Périphérisation des activités économiques commerciales et économiques au détriment des centres-villes
Insérer le territoire dans un maillage de villes moyennes sur lequel ces métropoles doivent s'appuyer.	Forte tendance à l'étalement urbain, avec des conséquences néfastes sur l'agriculture, les paysages et l'environnement. Phénomène accentué autour des pôles urbains, sur le littoral et le long de la RN 12.
La maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables : passer « à la vitesse supérieure »...	

## Enjeux

### Un positionnement du pays...

- Trouver des coopérations et s'inscrire dans un modèle « polycentrique » (métropoles et villes moyennes bretonnes)
- Trouver une place dans les réseaux bretons (réseaux de pays, d'agglomération, d'entreprises, réseaux d'innovation et de recherche, réseaux touristiques)
- Une identité à affirmer : Vers un « territoire d'excellence environnementale et économique »
  - innovation économique (Eolien, hydrolien, agriculture...) et sociale, au service du développement
  - savoir-vivre (produits de la mer, paysage et littoral, gastronomie...),
  - solidarité (rural-urbain-rurbain/amont-aval, accessibilité aux services)
  - sobriété (énergétique, foncière, déchets...),
  - équilibre et dynamique (développement / respect des ressources),
- Lien entreprises/acteurs publics dans le schéma de développement du territoire

### ... Autour des 4 enjeux thématiques suivants :

- Renforcer les pôles urbains (Enseignement supérieur, TGV, gares, PEM), et veiller à la cohérence du territoire en renforçant plus globalement sur l'ensemble des centralités
- Développer et repenser l'agriculture et l'agroalimentaire, en s'appuyant en particulier sur le zoopole, et sur l'excellence environnementale (actions menées notamment dans le cadre du SAGE)
- Accentuer le lien terre/ mer notamment en matière de tourisme, mais pas seulement...
- Passer à la vitesse supérieure en matière de maîtrise de l'énergie (éolien, vir'volt et plus...) et production
- Rendre l'ensemble du territoire accessible pour tous

**S'appuyant sur ces dimensions transversales :**

- Travailler sur la dimension culturelle et l'image
- Intégrer pleinement la dimension sociale et le lien social
- S'inscrire dans les réseaux
- Développer les mobilités



# **Annexe IV. Grille de questionnements pour la qualité des projets et leur durabilité<sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> adoptée par l'assemblée régionale lors de sa réunion des 26 et 27 juin 2014.



# Contrats de partenariat Région - Pays & Iles

Une démarche de progrès pour des projets  
durables

La politique territoriale de la Région Bretagne, par sa formalisation autour d'un contrat, est une politique partenariale qui permet d'adapter les modalités de soutien de la Région aux problématiques et enjeux rencontrés dans les territoires (pays, îles). Cet ancrage territorial fort est un gage de qualité. L'échange entre la Région et les territoires autour de leurs dynamiques de développement, des enjeux régionaux et locaux, et la négociation des priorités d'intervention du Contrat de partenariat qui formalise les choix opérés pour mobiliser les crédits de chacun permet de s'assurer que tous les projets et les actions concrètes qui s'inscriront ensuite dans la déclinaison de ces priorités apportent des réponses adaptées et de qualité aux problématiques du territoire.

Mais la qualité est également dans tous les projets, quelle que soit leur taille, leur nature. Chaque projet a sa part d'innovation.

La mise en œuvre de la politique territoriale 2006-2012 nous l'a démontrée, chaque acteur, chaque territoire est en capacité d'innover, en proposant des projets résolument inscrits dans le développement durable.

En adoptant un agenda 21 de seconde génération, la Région s'inscrit dans ce mouvement. L'outil *PADUS / DURABLE*, qui en est une déclinaison, permet de questionner la durabilité des politiques régionales et des actions, en cohérence avec les dispositifs existants qui ont accompagné en ce sens, depuis plusieurs années, les acteurs locaux (Eco-FAUR).

Dans le cadre de la nouvelle période de contractualisation territoriale 2014-2020, la Région souhaite décliner les questionnements portés par *PADUS/DURABLE* en les adaptant à la politique territoriale.

Ainsi, chaque projet soutenu dans le cadre des Contrats de partenariat Région/pays & îles 2014-2020 sera questionné autour de quatre piliers déclinés en 8 cibles. Ainsi, ils seront analysés au regard de :

- leur bonne intégration aux problématiques du **territoire**. La prise en compte des questions relatives au foncier et à l'accessibilité seront ainsi examinées ;
- leur contribution au développement du **lien social** : insertion/mixité des populations, bien-être et santé, mise en valeur du patrimoine et le développement des langues régionales, de l'art et de la culture ;
- la prise en compte des enjeux de **transition écologique et énergétique** : préservation des ressources et de la qualité de l'environnement et maîtrise de la consommation énergétique ;
- la valeur ajoutée créée pour l'**économie locale et l'efficience** du projet.

Par cette nouvelle grille de questionnements de développement durable appliquée à la politique territoriale régionale, la Région fait le pari de la qualité et de la durabilité dans tous les territoires de Bretagne.

La durabilité de nos investissements n'est plus un luxe, un supplément d'âme ou un verdissement de projets. C'est la condition de l'utilité, de l'acceptabilité de ces investissements par nos concitoyens, et de l'efficience de la dépense publique. Il revient aux collectivités, aux acteurs publics et privés, de montrer qu'il nous faut désormais avoir des projets durable, respectueux de l'environnement et de la qualité de la vie. Ces équipements doivent être multifonctionnels, être utiles à leurs usagers, ne pas nuire à l'environnement, intégrer toutes les dimensions du futur développement régional...

Pour réussir ce défi d'exemplarité de la Bretagne, la mobilisation de tous est indispensable.

Face à la crise économique, aux enjeux sociaux, au défi environnemental, au défi démographique, les démarches de développement durable permettent de créer collectivement les conditions d'une nouvelle prospérité.

# 4 piliers et 8 cibles

<b><u>INTÉGRATION AU TERRITOIRE.....</u></b>	<b>5</b>
UN FONCIER MAÎTRISÉ.....	6
UN PROJET FACILE D'ACCÈS.....	7
<b><u>LIEN SOCIAL.....</u></b>	<b>9</b>
UN PROJET POUR TOUS, FAVORISANT LE LIEN SOCIAL DANS UN ENVIRONNEMENT SAIN.....	10
UNE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE, ET UN DÉVELOPPEMENT DES LANGUES RÉGIONALES, DE L'ART ET DE LA CULTURE .....	11
<b><u>TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE .....</u></b>	<b>13</b>
UNE PRÉSERVATION DES RESSOURCES ET DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT.....	14
UNE CONSOMMATION D'ÉNERGIE MAÎTRISÉE.....	15
<b><u>VALEUR AJOUTÉE POUR L'ÉCONOMIE LOCALE ET EFFICIENCE.....</u></b>	<b>17</b>
UN PROJET SOURCE DE VALEUR ÉCONOMIQUE.....	18
UN PROJET EFFICIENT.....	19
<b><u>ANNEXE :</u></b>	
<b><u>SYNTHÈSE ET MODALITÉS D'UTILISATION DE LA GRILLE DE QUESTIONNEMENTS.....</u></b>	<b>21</b>
SYNTHÈSE DE LA GRILLE DE QUESTIONNEMENTS.....	22
MODALITÉS D'UTILISATION DE LA GRILLE .....	23

---

# **Intégration au territoire**

# Un foncier maîtrisé

## Objectifs régionaux

La Bretagne, région très dynamique au plan démographique, est confrontée à une importante tension foncière. Les formes urbaines et les partis d'aménagement retenus depuis 50 ans, caractérisés par de faibles densités en matière d'habitat, d'activité économique, commerciale, ou d'infrastructures prennent part dans ce processus. Les enjeux liés à cette surconsommation sont multiples : développement économique, diminution des terres agricoles, des ressources naturelles, imperméabilisation des sols, extension urbaine générant création d'infrastructures de transports nouvelles, consommation énergétique et émissions de gaz à effet de serre, croissance des ségrégations socio-spatiales liées à l'augmentation des prix du foncier, intensification des conflits d'usage... Face à ces conséquences d'une très grande utilisation de terres en Bretagne, la capacité collective à réagir pour gérer plus durablement le foncier, bien commun non renouvelable, constitue l'une des clés du développement régional.

Pour cela, une charte régionale et partenariale pour une gestion économe du foncier a été élaborée. Un Établissement Public « Foncier de Bretagne » agit également aux côtés des collectivités.

La Région, à travers ses soutiens financiers, dispose aussi d'un levier important pour parvenir à un objectif de sobriété foncière collective. Elle souhaite donc participer d'une action publique plus efficace et cohérente privilégiant l'intégration dans tous les projets d'une réflexion sur de nouveaux modes d'aménagement, de nouveaux modèles de formes urbaines, garants d'une politique foncière ambitieuse, structurée, portée à l'échelle pertinente.

Ainsi, s'il convient d'agir dans les documents de planification, à des échelles larges, des actions concrètes dans l'objectif de sobriété foncière doivent également être menées dans tous les projets.

## Les questions à se poser

Comment la localisation du projet a-t-elle été définie ?

Les outils de maîtrise foncière ont-ils été mis en œuvre en amont du projet ?

Comment le projet répond-il aux objectifs des documents d'urbanisme qui lui sont opposables ?

Le projet se situe-t-il en renouvellement urbain ou en extension urbaine ? Si oui, s'inscrit-il en continuité de l'enveloppe urbaine ?

La Charte régionale pour une gestion économe du foncier a-t-elle été prise en compte ? Comment ?

Le projet contribue-t-il à une plus grande mixité fonctionnelle (habitat, activités économiques, services, espaces récréatifs) ?

## Éléments d'appréciation

Justification de la localisation du projet, notamment au regard du foncier disponible

Pertinence du projet au regard d'une logique de renouvellement urbain et d'économie foncière

Cohérence avec les documents d'urbanisme existants

## Éléments à encourager

Valorisation des projets identifiant des gisements fonciers "alternatifs" à l'extension, et nécessairement plus coûteux ( friches industrielles, dents creuses)

Valorisation des projets initiant ou rétablissant une mixité des fonctions urbaines, afin de "réconcilier" les usages du sol: rapprocher quand faire se peut les zones d'emploi, d'habitat, de service et de loisirs.

Diagnostic sur l'utilisation des bâtiments existants

Compacité / Faible emprise au sol

Modularité et mutualisation des espaces, intensité d'utilisation des bâtiments existants

En cas d'extension urbaine, mise en œuvre de mesures de "compensation" ou de limitation de l'impact sur la biodiversité ou l'espace agricole

Élaboration de référentiels fonciers

# Un projet facile d'accès

## Objectifs régionaux

La connexion des infrastructures prévues en matière de transport, la situation au regard des centres, la proximité géographique d'autres services et les mutualisations possibles des bâtiments, ainsi que de leur fonctionnement, constituent des éléments de qualité durable des projets d'investissement. A l'instar des objectifs du schéma régional multimodal des déplacements et des transports, il convient de mettre la multimodalité au service du développement des nouveaux projets émergeant sur les territoires.

De même, un projet peut utilement renforcer la qualité de vie locale de ses usagers et des habitants par une accessibilité non seulement physique mais aussi immatérielle, notamment grâce au numérique. Le développement des usages liés à ce dernier entraînant une croissance continue des besoins en débit, l'accessibilité numérique de la Bretagne est devenue un des enjeux majeurs pour le développement équilibré et l'aménagement du territoire breton.

L'accessibilité d'un projet passe aussi par la capacité de ses usagers à s'y mouvoir, de manière autonome,

Avec le déploiement du projet régional Bretagne Très Haut Débit, la Bretagne avance sur ce point. Les acteurs locaux ont un rôle majeur à jouer pour que cette accessibilité bénéficie à tous.

## Les questions à se poser

Comment le projet encourage-t-il les déplacements alternatifs à la voiture (transports en commun, accès directs aux transports actifs (physiques), signalétique, pistes cyclables, appui vélos...)?

Comment le projet prévoit-il une accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap ?

Comment la connexion au très haut débit a-t-elle été prévue pour le projet (pose de fourreaux / aménagements intérieurs liés à la réception THD dans les bâtiments) ?

## Éléments d'appréciation

Justification des choix de localisation au regard des transports

Connexion du projet, le cas échéant, aux modes de déplacements alternatifs à la voiture

Anticipation du déploiement du très haut débit

## Éléments à encourager

Incitation au covoiturage, développement de plans de déplacements...

Prévision de bornes de recharge pour voitures électriques

Contribution des nouveaux usages numériques au fonctionnement du bâtiment



---

**Lien social**

# Un projet pour tous, favorisant le lien social dans un environnement sain

## Objectifs régionaux

---

Reconnue pour la vigueur de son lien social, la Bretagne n'est pas exempte de certaines fragilités et un développement local durable résulte aussi des liens, de l'interconnaissance et de l'échange entre les personnes, les générations, les groupes sociaux... Les réflexions sur la mixité sociale générationnelle, sur l'égalité entre individus et groupes dans l'accès aux ressources, aux services, aux emplois permettent de faire émerger des projets qui s'inscrivent dans une logique de qualité sociale et de solidarité.

Ainsi, la Région est fortement engagée dans la mise en œuvre d'une charte d'engagement pour la jeunesse. De même, la Bretagne est la première Région à avoir signé la "Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale".

Par ailleurs, la Région promeut également une approche globale, positive et durable de la santé, pour agir au plus près de la population. A cet effet l'impact des projets sur les déterminants de santé, par exemple par la réduction des risques professionnels ou le choix de matériaux sains dans les opérations d'investissement, conformément au Plan régional santé environnement, est important. La Région entend également encourager les porteurs de projets à développer des actions de promotion de la santé en direction de leurs usagers.

### Les questions à se poser

Le projet prend-il en compte la mixité sociale et intergénérationnelle (usages, publics, espaces de convivialité...)?

Le projet intègre-t-il des dispositions spécifiques en faveur de certains publics cibles (insertion des jeunes, personnes en situation de précarité...)?

Le projet contribue-t-il à la santé et au bien-être des usagers (qualité de l'air intérieur, ergonomie, acoustique...), riverains, ouvriers du chantier de construction ?

Comment les usagers seront-ils associés à l'élaboration du projet ?

### Éléments d'appréciation

Mesures favorisant la mixité sociale au moyen, notamment, d'une politique tarifaire (dégressivité des tarifs, prise en compte des ressources,

horaires atypiques, âge...), la création d'espaces de rencontres et de convivialité...

Mesures prises pour la promotion de la santé et du bien être des usagers et des acteurs intervenant dans la mise en œuvre du projet

Modalités d'association des usagers

### Éléments à encourager

Développement d'actions en faveur du lien social entre les usagers et les acteurs du territoire

Prise en compte de l'évolutivité des usages, modes de vie : mutations, adaptabilité

Réflexion sur le fonctionnement de la structure :

horaires d'ouverture au public, suivi de fréquentation en fonction : âge (jeunes 15-29), sexe, revenus, éléments sur les conditions / horaires de travail, dispositifs visant à respecter l'égalité femmes/hommes

Recours aux clauses d'insertion sociale dans les marchés publics

# Une mise en valeur du patrimoine, et un développement des langues régionales, de l'art et de la culture

## Objectifs régionaux

---

**Patrimoine** : D'une diversité et d'une richesse remarquable, le patrimoine culturel de Bretagne est un important facteur d'identité et un élément précieux de notre cadre de vie. Ces héritages sont également de formidables leviers pour le développement économique de notre territoire, c'est pourquoi il convient d'en accompagner la conservation-restauration et susciter des dynamiques innovantes, expérimentales autour de la réutilisation ou de la valorisation de biens. Pour ce faire, la Région dispose d'une expertise au sein du service de l'inventaire du patrimoine qu'elle souhaite mettre à disposition des acteurs locaux. Ainsi, les campagnes d'études et de diagnostics patrimoniaux doivent être capitalisées et intégrées dans tout nouveau projet d'équipement. En effet, pourquoi ne pas profiter d'un projet pour mener une action de revitalisation patrimoniale, également bénéfique par la même occasion en termes de sobriété foncière ?

**Langues de Bretagne** : Le Conseil régional de Bretagne a officiellement reconnu, aux côtés du français, le breton et le gallo comme langues de la Bretagne historique. Il a assorti cette reconnaissance d'un plan volontariste pour leur sauvegarde, leur transmission et leur développement. Il s'agit de mettre en place les conditions d'une visibilité de la langue bretonne aux fins de développement/réappropriation de son usage social, ainsi que du gallo en fonction de la demande.

**Démarche artistique et culturelle** : Par sa politique territoriale, la Région souhaite donner l'occasion à tous les citoyens et habitants des territoires de s'intéresser à la culture ou à l'art de façon différente, en « sortant » les projets artistiques et culturels de leurs « murs » habituels (musées, centres culturels, équipements spécifiques dédiés). Une telle démarche, en sollicitant les artistes plus souvent, en leur permettant de participer à la valorisation des ressources artistiques et culturelles présentes sur les territoires est également gage de développement local.

### Les questions à se poser

Le projet prend-t-il en compte des particularités culturelles et patrimoniales locales ?

Comment le projet prévoit-il un bilinguisme français/breton ? Le projet prend-il en compte une demande en faveur du gallo en sus du bilinguisme français-breton ?

Le projet intègre-t-il une dimension artistique et culturelle respectant le guide pratique régional « Invitez l'art et la culture dans votre projet » ?

### Éléments d'appréciation

Mise en place d'une approche collective dans la conception avec une réflexion sur l'insertion urbaine, paysagère et patrimoniale

Mise en place d'une présence des langues de Bretagne : signalétique bilingue français/breton ou trilingue français/breton/gallo et toute autre modalité de présence du breton adaptée au type de projet (message vocal, support de communication...)

Application du cahier des charges de la démarche régionale résumé dans le guide « Invitez l'art et la culture dans votre projet »

### Éléments à encourager

Équipe pluridisciplinaire permettant une réflexion élargie à l'insertion urbaine, paysagère et patrimoniale (paysagiste, urbaniste, écologue, architecte du patrimoine...)

Conservation, réutilisation, valorisation d'éléments patrimoniaux

Signature de la charte Ya d'ar Brezhoneg

Présence de la langue bretonne dans la communication papier et Internet

Formation des professionnels sur la langue ou à la langue bretonne

Mise à disposition des usagers d'informations sur la langue bretonne

Toute modalité de présence du gallo à la demande



---

# Transition écologique et énergétique

# Une préservation des ressources et de la qualité de l'environnement

## Objectifs régionaux

---

L'eau, ressource précieuse et fragile, est un enjeu majeur à l'échelle régionale qui implique de soutenir les mobilisations locales en faveur de sa préservation et de l'amélioration de sa qualité. Dans un contexte d'extension urbaine grandissante conduisant à la forte imperméabilisation des sols, qui génère les phénomènes de ruissellement et d'érosion et accentue les risques d'inondations, la gestion de l'eau constitue un enjeu important pour la Région. C'est pourquoi l'économie vigilante de la ressource dont les générations futures auront besoin, la diminution des impacts potentiels des projets sur le cycle naturel de l'eau et de l'écosystème dans lequel il s'inscrit seront des éléments de qualité durable auxquels les projets pourront utilement répondre.

De manière plus large, minimiser les impacts des projets sur la biodiversité et les écosystèmes locaux, reconstruire ces derniers en saisissant l'occasion donnée par le projet et son contexte, prévoir et proposer de nouvelles connexions entre les espaces aménagés et leur environnement naturel, respecter les corridors écologiques pré-existants sont autant d'objectifs pour lesquels la Région veillera à la prise en compte de l'impact humain sur les capacités de résilience des milieux naturels où seront prévus les futurs aménagements soutenus. La Région souhaite ici s'inscrire dans les différents schémas et plans qu'elle a définis : Schéma régional climat air énergie (SRCAE), Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), Plan bâtiment durable, Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII - ambition 2) ...

### Les questions à se poser

---

Comment le projet préserve-t-il les corridors écologiques (trame verte et bleue) ?

De quelle manière le projet favorise-t-il la biodiversité (exclusion des plantes invasives, pollinisateurs...) ?

Comment le projet respecte-t-il la ressource en eau (qualité, économie, perméabilité des sols...) ?

### Éléments d'appréciation

---

Intégration et compatibilité de l'investissement envisagé avec les réflexions en cours sur le SRCE (Trames verte et bleue, bocage, zones humides, etc...)

Modalités de préservation de la qualité de l'eau, de gestion et récupération des eaux pluviales (noues, bassins, surfaces perméables...)

Exclusion des espèces invasives

Exclusion des bois tropicaux et utilisation raisonnée des matériaux

### Éléments à encourager

---

Corrélation entre le projet et un schéma de gestion des eaux (SAGE...)

Récupération des eaux pluviales pour les sanitaires (ou anticipation lorsqu'une évolution de la réglementation est nécessaire)

Développement de la biodiversité (variété des essences végétales, nichoirs, ruches, immeubles à insectes, plantes mellifères...)

Engagement dans la démarche volontaire zéro phyto (pour les communes)

Compensation / réhabilitation / restauration par des actions de génie écologique

Recours à des matériaux écologiques et respectueux de la santé

Recours à des entreprises Reconnues Garant de l'Environnement (RGE)

Tri et valorisation des déchets de chantier : identification des principaux déchets, avec leur filière prévue de recyclage ou élimination

# Une consommation d'énergie maîtrisée

## Objectifs régionaux

---

La Bretagne, vit désormais à l'heure de l'énergie fossile chère. Parallèlement la région reste dépendante de l'importation d'énergie électrique. En situation périphérique du réseau national, elle doit importer une part majeure de sa consommation, dans l'attente du renforcement prévu de sa propre capacité de production. En période de forte consommation à l'échelle nationale, elle se heurte au risque de rupture d'approvisionnement entraînant l'interruption du service de fourniture d'électricité.

Dans ce contexte, il appartient à chacun de poursuivre un objectif de sobriété énergétique. Les différents schémas et plans régionaux (SRCAE, Plan bâtiment durable...) serviront d'appui pour que le volet énergétique et les économies recherchées grâce à la conception et à la situation des équipements soient examinés afin d'évaluer la qualité durable du projet.

Le recours aux énergies renouvelables est une priorité, notamment au regard des effets du changement climatique.

L'intégration de mesures d'adaptation au changement climatique dans les projets d'investissements pourra utilement s'appuyer sur les possibilités offertes par la palette des nouvelles offres technologiques. La conception des projets, leur mise en œuvre et leur fonctionnement ultérieur devront être tournés vers l'efficacité énergétique.

### Les questions à se poser

De quelle manière le projet contribue-t-il, au-delà des exigences réglementaires, à la transition énergétique bas-carbone ? (faible consommation d'énergie, recours aux énergies renouvelables, suivi des consommations...)?

Le projet intègre-t-il des mesures d'adaptation au changement climatique ?

### Éléments d'appréciation

Pour les rénovations: niveau de performance thermique BBC (avec exception sur logements sociaux et l'électrique)

Modalités d'évaluation de la performance du bâtiment après les travaux avec les entreprises

Réflexions du type d'une conception bioclimatique (confort d'été, orientation et exposition, ventilation naturelle, compacité, techniques architecturales)

Réflexion sur le choix de l'énergie de chauffage, le couplage avec d'autres bâtiments

Modalités d'anticipation de l'usage du bâtiment et du suivi des consommations énergétiques, bonne gestion et entretien du bâtiment (recours au Conseil en énergie partagée, formation du personnel technique, contrats de maintenance, sensibilisation des usagers...).

### Éléments à encourager

Mise en œuvre d'un PCET pour les EPCI à fiscalité propre

Anticipation de l'adaptation au changement climatique

Démarche énergétique globale sur tous les équipements et infrastructures

Recours aux énergies renouvelables et aux cycles d'énergies locales

Performances bâtiment passif ou à énergie positive

Étude d'approvisionnement en énergie



---

**Valeur ajoutée pour  
l'économie locale et  
efficience**

# Un projet source de valeur économique

## Objectifs régionaux

---

La Bretagne connaît de nombreuses mutations économiques qu'il convient d'anticiper et d'accompagner afin de renforcer les systèmes économiques locaux. Construire une économie innovante et créatrice d'emplois autour d'une « Glaz économie » mêlant le bleu (l'économie marine), le vert (l'agriculture et l'agroalimentaire) et le gris (couleur associée à la matière grise évoquant numérique et nouveaux modèles collaboratifs, mais aussi la « silver economy » comme potentiel de développement) : telle est l'ambition de la stratégie adoptée par la Région Bretagne.

Il s'agit d'accompagner onze filières structurantes dans leur décloisonnement, leur mutation ou leur émergence : six filières « socles » (l'alimentaire, le secteur naval-nautisme, le tourisme, le numérique, l'automobile, la défense) et cinq filières à fort potentiel (les biotechnologies, les Energies marines renouvelables, le bâtiment/éco-construction/écorénovation, les éco-activités, la santé). Les projets menés dans les territoires peuvent y contribuer et permettre de répondre à la demande croissante d'une alimentation saine, sûre et durable, réussir la transition écologique et énergétique, développer les énergies marines renouvelables (EMR), accélérer la recherche et le développement des biotechnologies marines, parier sur de nouveaux modèles d'ingénierie, inspirés du vivant et s'appuyant sur ce qui est disponible localement à travers l'éco-conception et le recyclage des produits, miser sur la matière grise et poursuivre les investissements en matière de formation initiale et tout au long de la vie, intégrer le numérique et les nouveaux modèles collaboratifs dans les différents secteurs d'activités de l'économie et se positionner sur le marché de la « Silver économie ».

La création de valeur ajoutée devient plus que jamais un processus collectif territorial basé sur la réactivité et l'innovation, la créativité. L'intervention régionale contribue à consolider l'émergence de ce nouveau modèle de développement local où performances économique, sociale et environnementale sont indissociables. Il s'agit donc de s'assurer que le projet est créateur de richesses pour le territoire et ses habitants.

Le développement d'un emploi de qualité est une priorité des politiques régionales. Il s'agit de favoriser la capacité des acteurs économiques à développer l'employabilité et les compétences de leurs salariés pour répondre aux défis de l'adaptation, de la créativité, sans affecter la capacité productive des salariés à long terme. Dans une économie durable, le développement de l'emploi passe aussi par la lutte contre la précarisation de l'emploi et le soutien à l'accès à l'emploi notamment pour les personnes susceptibles de connaître des discriminations.

Le contexte national de la commande publique pourrait également, à l'avenir, inciter davantage à examiner les conditions du recours au local, dans le respect des réglementations nationales et européennes. La Région s'engage depuis de nombreuses années dans la commande publique responsable.

### Les questions à se poser

Le projet contribue-t-il à mettre en œuvre la « Glaz économie » ?

Le projet valorise-t-il des savoir-faire, compétences et produits locaux pour les choix de construction, d'aménagement et d'exploitation ?

Les conditions de mise en œuvre des marchés permettent-elles de ne pas écarter les PME ?

Le projet contribue-t-il à créer de l'activité et des emplois ? Favorise-t-il l'accès à l'emploi ? Sa qualité ?

### Éléments d'appréciation

Contribution aux enjeux de la Glaz économie

Valeur ajoutée de l'investissement public pour le projet

Recherche d'une commande publique responsable lorsque le projet le permet : acomptes, délais, distance d'approvisionnement, labels...

Nombre d'emplois créés et typologie de ces derniers

### Éléments à encourager

Travaux avec un économiste

Insertion du projet dans le projet de développement économique du territoire

Intégration des conditions d'exploitation de l'investissement dans l'environnement économique local

Recours à des savoir-faire et matériaux locaux.

Mesures de prévention des risques professionnels

# Un projet efficient

## Objectifs régionaux

---

Parce que la recherche d'efficience économique d'un projet ne doit pas s'arrêter à la phase travaux, il importe de réfléchir à l'impact de tout investissement dans le temps, tant en termes de consommation énergétique pour le faire fonctionner, que de réversibilité et de mutabilité.

L'efficience économique d'un projet peut être évaluée différemment en fonction de sa nature. Les données monétaires ne sont pas exclusives, d'autres formes d'évaluation tels des indicateurs non-financiers existent pour évaluer l'efficience : par exemple gain de bien-être collectif, d'amélioration des services aux habitants et à la collectivité, d'amélioration des capacités d'innovation et de renforcement des moyens de recherche et développement, de protection de l'environnement...

Dans une logique de développement durable appuyée sur la sobriété, la bonne adéquation entre les résultats visés et les ressources utilisées pour la réalisation des opérations est également à apprécier.

### Les questions à se poser

---

La définition du projet a-t-elle conduit à l'examen de l'adéquation entre coûts, résultats visés et ressources mobilisées par le projet ?

La conception du projet a-t-elle intégré une éventuelle évolution ou réorientation de ce dernier dans le temps ?

### Éléments d'appréciation

---

Réflexion sur les modalités de gestion des contraintes liées aux phases de réalisation, fonctionnement et maintenance ultérieure

Prévisionnel des coûts de gestion et fonctionnement du projet

État des lieux des usages du bâtiment et connaissance des bâtiments aux mêmes fonctions sur le territoire.

### Éléments à encourager

---

Évaluation de l'efficience économique des travaux / mesure de la durabilité de l'investissement : retour sur investissement, suivi - évaluation des coûts de fonctionnement

Analyse du cycle de vie des matériaux, notion de coût global

Récupération de matériaux/mobilier existants

Fiche d'identité sur la quantité et la qualité des matériaux utilisés pour anticiper un éventuel réemploi ultérieur

Mise en place de démarches d'évaluation des impacts santé

---

# **Synthèse et modalités d'utilisation de la grille de questionnements**

## Synthèse de la grille de questionnements

Piliers	Cibles	Questions posées
A-Intégration au territoire	A1- Un foncier maîtrisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment la localisation du projet a-t-elle été définie ?</li> <li>- Les outils de maîtrise foncière ont-ils été mis en œuvre en amont du projet ?</li> <li>- Comment le projet répond-il aux objectifs des documents d'urbanisme qui lui sont opposables ?</li> <li>- Le projet se situe-t-il en renouvellement urbain ou en extension urbaine ? Si oui, s'inscrit-il en continuité de l'enveloppe urbaine ?</li> <li>- La Charte régionale pour une gestion économe du foncier a-t-elle été prise en compte ? Comment ?</li> <li>- Le projet contribue-t-il à une plus grande mixité fonctionnelle (habitat, activités économiques, services, espaces récréatifs) ?</li> </ul>
	A2- Un accès facilité pour tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment le projet encourage-t-il les déplacements alternatifs à la voiture (transports en commun, accès directs aux transports actifs (physiques), signalétique, pistes cyclables, appui vélos...) ?</li> <li>- Comment le projet prévoit-il une accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap ?</li> <li>- Comment la connexion au très haut débit a-t-elle été prévue pour le projet (pose de fourreaux / aménagements intérieurs liés à la réception THD dans les bâtiments) ?</li> </ul>
B- Lien social	B1- Insertion / mixité des populations, bien-être et santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet prend-il en compte la mixité sociale et intergénérationnelle (usages, publics, espaces de convivialité...) ?</li> <li>- Le projet intègre-t-il des dispositions spécifiques en faveur de certains publics cibles (insertion des jeunes, personnes en situation de précarité...) ?</li> <li>- Le projet contribue-t-il à la santé et au bien-être des usagers (qualité de l'air intérieur, ergonomie, acoustique...), riverains, ouvriers du chantier de construction ?</li> <li>- Comment les usagers seront-ils associés à l'élaboration du projet ?</li> </ul>
	B2- Une mise en valeur du patrimoine et le développement des langues régionales, de l'art et de la culture	<p>Le projet prend-t-il en compte des particularités culturelles et patrimoniales locales ?</p> <p>Comment le projet prévoit-il un bilinguisme français/breton ? Le projet prend-il en compte une demande en faveur du gallo en sus du bilinguisme français-breton ?</p> <p>Le projet intègre-t-il une dimension artistique et culturelle respectant le guide pratique régional « Invitez l'art et la culture dans votre projet » ?</p>
C- Transition écologique et énergétique	C1- Une préservation des ressources et de la qualité de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment le projet préserve-t-il les corridors écologiques (trame verte et bleue) ?</li> <li>- De quelle manière le projet favorise-t-il la biodiversité (exclusion des plantes invasives, pollinisateurs...) ?</li> <li>- Comment le projet respecte-t-il la ressource en eau (qualité, économie, perméabilité des sols...) ?</li> </ul>
	C2- Une consommation d'énergie maîtrisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De quelle manière le projet contribue-t-il, au-delà des exigences réglementaires, à la transition énergétique bas-carbone ? (faible consommation d'énergie, recours aux énergies renouvelables, suivi des consommations...) ?</li> <li>- Le projet intègre-t-il des mesures d'adaptation au changement climatique ?</li> </ul>
D- Valeur ajoutée pour l'économie locale et effcience	D1- Un projet source de valeur économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet contribue-t-il à mettre en œuvre la « Glaz économie » ?</li> <li>- Le projet valorise-t-il des savoir-faire, les compétences et les produits locaux pour les choix de construction, d'aménagement et d'exploitation ?</li> <li>- Les conditions de mise en œuvre des marchés permettent-elles de ne pas écarter les PME ?</li> <li>- Le projet contribue-t-il à créer de l'activité et des emplois ? Favorise-t-il l'accès à l'emploi ? Sa qualité ?</li> </ul>
	D2- Un projet efficient	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La définition du projet a-t-elle conduit à l'examen de l'adéquation entre coûts, résultats visés et ressources mobilisées par le projet ?</li> <li>- La conception du projet a-t-elle intégré une éventuelle évolution ou réorientation de ce dernier dans le temps ?</li> </ul>

# Modalités d'utilisation de la grille

Pour chaque porteur de projet sollicitant la Région au titre des Contrats de partenariat 2014-2020, cette grille sera un outil d'auto-questionnement sur les opérations projetées.

## Modalités de lecture de la grille

---

Chaque cible évoquée dans cette grille est structurée autour de quatre rubriques :

### **Objectifs :**

Cette rubrique permet de resituer les enjeux, pour la Bretagne, liés à la cible.

### **Questions à se poser :**

Cette rubrique a vocation à aider les porteurs de projets sur les questions pertinentes qu'ils pourront se poser en phase de réflexion de leurs projets, dans le but d'en améliorer la qualité globale. Elles lui seront utiles pour compléter, avec le pays et l'association des îles du Ponant, la fiche-projet qui devra être adressée à la Région en vue de sa présentation en comité de programmation régionale. Ainsi, dans cette fiche, des précisions devront être apportées sur la prise en compte de chacune des huit cibles.

Les échanges organisés lors de la réunion du comité de programmation, s'organiseront, quant à l'analyse de la qualité du projet, sur cette base.

Les réponses apportées à ces questions figureront dans le compte-rendu de la réunion du comité de programmation.

### **Éléments d'appréciation :**

Cette rubrique a vocation à expliciter sur quelle base la Région, en complément des réponses apportées aux questions évoquées précédemment, décidera d'accompagner le projet.

Y sont, notamment, évoqués les éléments concrets qui seront attendus dans le dossier de demande de subvention qui sera transmis à la Région une fois que, sur le principe, le Comité de programmation aura émis un avis favorable à l'inscription du projet dans le Contrat de partenariat.

L'instruction administrative du dossier de demande de subvention par le Conseil régional se fera sur la base du compte-rendu de la réunion du Comité de programmation régionale et des éléments d'appréciation évoqués dans la grille.

### **Éléments à encourager :**

Parce qu'il convient d'encourager les porteurs de projets qui le souhaitent à aller au-delà des seuls éléments qui sont demandés et attendus par le Conseil régional pour soutenir financièrement un projet, nous avons souhaité évoquer d'autres sujets qui gagneraient à être mis en œuvre afin d'améliorer encore davantage la qualité des projets. Cette rubrique évoque donc les éléments que le Conseil régional encourage à intégrer dans la réflexion et qui pourront, s'ils sont renseignés, abonder les éléments permettant d'apprécier globalement la qualité des projets.

## Modalités d'appréciation de la qualité attendue par la Région

---

La Région souhaite que, pour chaque projet, les 8 cibles organisées en 4 piliers puissent être interrogées par le porteur de projet. Elle considérera comme recevable un projet qui se sera positionné de manière cohérente avec les orientations régionales (cf éléments d'appréciation) sur au moins 6 cibles réparties sur chacun des 4 piliers.

## Kevrat kevelañ 2014-2020



Stagadennoù

/ Europa  
/ Rannvro Breizh  
/ Bro Sant-Brieg

## Convnanç de confezrie 2014-2020



Paj en ajis

/ Urop  
/ Rejion Bertègn  
/ Payiz d'Sènt-Berieû

